

En Partenariat pour la Sécurité chimique mondiale

FORUM III
Troisième session
du
Forum intergouvernemental sur la Sécurité
chimique

Salvador da Bahia (Brésil)
15 – 20 octobre 2000

Rapport final

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION DE BAHIA SUR LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

RÉSUMÉ D'ORIENTATION

Recommandations et mesures décidées à Forum III

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

Cérémonie d'ouverture et remise du Prix du Forum

Analyse de la situation par le Président

Table ronde : *En Partenariat pour la Sécurité chimique mondiale*

Questions d'organisation pour Forum III

Questions administratives de l'IFCS

Priorités d'action après 2000

Prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux

Echanges d'informations

- Obstacles aux échanges d'informations pour la gestion rationnelle des produits chimiques

- Echanges d'informations pour la prise de décision en matière de production chimique

Inventaires des émissions

Sensibilisation

Réseau de renforcement des capacités

Déclaration de Bahia sur la sécurité chimique

Séance d'information :

- Harmonisation mondiale des systèmes de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Election du Bureau de l'IFCS et des membres du Comité permanent du Forum

Prochaines réunions du Forum

Clôture de Forum III

ANNEXES

1. Mandat de l'IFCS
2. Rôle du Président
3. Rôles et responsabilités des vice-présidents dans les régions
4. Lignes directrices pour les points focaux nationaux
5. Mandat du Comité permanent du Forum
6. Priorités d'action au-delà de l'an 2000
7. Plan d'action pour les IETMP/inventaires des émissions
8. Liste des documents
9. Liste des acronymes
10. Rapport des réunions du groupe régional Afrique
11. Rapport des réunions du groupe régional Asie et Pacifique
12. Rapport des réunions du groupe régional Europe centrale et orientale
13. Rapport des réunions du groupe régional Amérique latine et Caraïbes
14. Rapport des réunions du groupe régional Europe occidentale et autres groupes
15. Election du Bureau de l'IFCS et des membres du Comité permanent du Forum
16. Liste des participants

DÉCLARATION DE BAHIA SUR LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

I. Nous, partenaires du Forum intergouvernemental sur la Sécurité chimique (IFCS), réunis à Salvador, Bahia (Brésil) du 15 au 20 octobre 2000 pour la troisième session, et représentants de gouvernements, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales associés à l'industrie, aux groupes d'intérêt public, à la science et aux intérêts des travailleurs :

Réaffirmons notre volonté de mettre en pratique la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, notamment les principes de développement durable, de renforcement des capacités, d'accès à l'information et de précaution ;

Réitérons notre détermination à appliquer les dispositions du *Chapitre 19 du programme Action 21*, compte tenu des enjeux en matière de sécurité chimique énoncés à Rio en 1992;

Prenons note des progrès réalisés depuis la création du Forum en 1994 ;

Soulignons le rôle essentiel d'une gestion rationnelle des produits chimiques pour le développement durable et la protection de la santé et de l'environnement ;

Reconnaissons la responsabilité de tous les secteurs, qui doivent oeuvrer ensemble à notre dessein commun pour une gestion sans risque des produits chimiques ;

Notons que les pays qui veulent parvenir à la sécurité chimique ont des besoins divers ;

Reconnaissons qu'il est important d'assurer une aide technique et financière et un transfert de technologie aux pays en développement et aux pays dont l'économie est en transition, afin de mener à bien les activités prioritaires du Forum au-delà de l'an 2000 ;

Constatons que nos connaissances sur les effets de l'exposition aux produits chimiques restent très incomplètes, que la recherche doit se poursuivre et que la vigilance reste nécessaire, que de nouveaux enjeux exigeront de nouvelles réponses, que la coopération et le partenariat sont indispensables pour l'élaboration de politiques et d'infrastructures appropriées pour la gestion des produits chimiques dans tous les pays et, enfin, qu'un public bien informé est un atout essentiel pour l'action à mener.

II. Nous appelons par conséquent les gouvernements, l'industrie, les organisations non gouvernementales d'intérêt public, les syndicats, les organisations scientifiques, les organisations internationales et le grand public à s'engager à nos côtés dans les efforts concertés pour mettre en oeuvre les activités prioritaires que nous nous sommes fixé pour but d'examiner lors du Forum IV et Forum V et au-delà :

1. Encourager la coopération internationale pour la gestion des produits chimiques, la prévention de la pollution, l'instauration d'une agriculture durable et l'adoption de procédés, matériaux et produits moins polluants ;

2. Développer le flux d'information sur la sécurité d'utilisation des produits chimiques, sur les risques que peuvent comporter leur fabrication, leur libération dans l'environnement et leur élimination et, enfin, sur les moyens d'atténuer ou d'éviter les risques ;

3. Veiller à ce que tous les pays disposent des moyens de gérer rationnellement les produits chimiques, notamment par le biais d'une politique, d'une législation et d'infrastructures nationales coordonnées ;

4. Ratifier et appliquer les conventions et accords sur les produits chimiques et assurer dans la pratique une coordination efficace entre toutes les organisations et activités ayant trait à la sécurité chimique ;

5. Canaliser les ressources pour remédier aux problèmes de sécurité chimique dont l'ampleur justifie une riposte et une action internationales concertées, par exemple le commerce illégal de produits toxiques dangereux ;
6. Améliorer l'accès à l'information et aux connaissances et développer les compétences en matière de sécurité chimique, compte tenu du fait que la collectivité a le droit d'être informée de ce qu'implique la présence de produits chimiques dans l'environnement et de participer réellement à la prise des décisions qui la concernent en matière de sécurité chimique.

III. Tout en notant avec satisfaction qu'un travail important a été accompli, nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à faire pour concrétiser les intentions exprimées dans le *Chapitre 19*, car :

1. De nombreux pays ont encore des difficultés à créer les infrastructures indispensables à la sécurité chimique, notamment instituer des mécanismes nationaux de coordination, établir des profils nationaux et mettre en oeuvre des plans d'action nationaux ;
2. Dans une grande partie du monde, les normes de sécurité chimique sont bien en deça de ce qu'elles devraient être pour protéger réellement la santé et l'environnement ;
3. Il n'a pas été mobilisé suffisamment de ressources internationales et les ressources locales sont insuffisantes pour bien gérer et éliminer les multiples stocks de pesticides et produits chimiques dangereux périmés que l'on trouve encore à travers le monde ;
4. Les évaluations internationales de produits chimiques n'ont pas atteint les objectifs fixés lors du Forum I en 1994.

IV. Afin d'accélérer les progrès réalisés jusqu'à présent et d'atteindre les objectifs fixés dans un certain nombre d'instances ainsi qu'à Salvador de Bahia lors du Forum III, nous, participants, nous engageons à :

1. Travailler ensemble à titre de partenaires dans cette entreprise commune, en tenant compte du rôle précieux que chacun peut apporter à la réalisation des objectifs ;
2. Donner davantage d'importance à la coopération et à la coordination à tous les niveaux, en cherchant à établir des synergies par la mise en commun des préoccupations et des données d'expérience et par un regroupement des ressources ;
3. Trouver des solutions novatrices aux problèmes de sécurité chimique et les mettre en oeuvre activement ;
4. Chercher des moyens d'assurer des flux de ressources plus importants et plus stables afin de pouvoir travailler sur les priorités les plus urgentes et les objectifs fixés à Forum III ;
5. Promouvoir l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais des traités et accords internationaux sur la sécurité chimique qui sont en cours de négociation ou ne sont pas encore en vigueur.

V. Pour pouvoir concentrer les énergies et les ressources et mesurer les progrès réalisés, nous nous engageons, le cas échéant avec l'appui de pays donateurs et d'organisations internationales, à atteindre un certain nombre d'objectifs que nous examinerons lors du Forum IV et Forum V et qui sont énoncés dans le document du Forum III *Priorités d'action au-delà de l'an 2000*. Pour information, les principaux objectifs sont résumés ci-après :

D'ici 2001 :

- La Convention sur les polluants organiques persistants (POPs) aura été adoptée.

D'ici 2002 :

- Par une démarche associant de multiples acteurs, la plupart des pays auront établi un profil national sur la gestion des produits chimiques, assuré au niveau national la coordination des activités pour la gestion rationnelle des produits chimiques et nommé un coordonnateur national pour l'IFCS.
- Au moins 70 pays auront mis en place un système de prévention des accidents industriels majeurs ainsi qu'un système de préparation et de riposte aux situations d'urgence.
- Des centres antipoisons auront été créés dans au moins 30 pays et renforcés dans au moins 70 autres.

Lors du Forum IV en 2003 :

- La Convention de Rotterdam sera entrée en vigueur.
- Le système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (GHS) aura été adopté.
- Un bon réseau d'échange d'information sur le développement des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques aura été institué.
- Les participants au Forum examineront les recommandations concernant la prévention du commerce illégal des produits toxiques dangereux, et les pays auront élaboré leur stratégie nationale.
- Un rapport aura été établi sur le problème des pesticides extrêmement toxiques et des formulations de pesticides très dangereuses, et des recommandations auront été formulées sur les possibilités de gestion rationnelle.
- Tous les pays auront fait rapport sur les initiatives qu'ils ont prises en matière de réduction des risques liés à d'autres produits chimiques importants.

D'ici 2004 :

- Des recommandations auront été publiées en vue de définir des principes communs et des approches harmonisées concernant les méthodes d'évaluation des risques pour certains seuils toxicologiques.
- L'évaluation des dangers inhérents à 1000 produits chimiques supplémentaires aura été achevée et les résultats rendus public en temps utile.
- La plupart des pays disposeront de procédures garantissant que des informations fiables ayant trait à la sécurité figurent sur les produits dangereux.
- La plupart des pays disposeront de stratégies intégrées et écologiquement rationnelles de lutte contre les ravageurs et les vecteurs.
- La plupart des pays auront élaboré des plans d'action pour une gestion fiable des stocks de pesticides et autres produits chimiques dangereux périmés et au moins deux pays de chaque région représentée au Forum intergouvernemental auront commencé à mettre en oeuvre leur plan d'action.
- Après avoir été adoptée en 2001, la Convention sur les polluants organiques persistants (POPs) sera entrée en vigueur.
- Au moins deux pays supplémentaires de chaque région représentée au Forum intergouvernemental aura fait un inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP) ou un inventaire des émissions.

D'ici 2005 :

- Au moins cinq pays de chaque région représentée au Forum intergouvernemental auront mis en place tous les dispositifs nécessaires pour l'échange d'information sur les produits chimiques dangereux.
- La plupart des pays auront établi une politique nationale assortie de cibles pour l'amélioration de la gestion des produits chimiques.

Au-delà du Forum V (prévue en 2005 ou 2006) :

- Le système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (GHS) sera pleinement opérationnel.
- La plupart des pays de chaque région représentée au Forum intergouvernemental aura mis en place des dispositifs pleinement opérationnels pour l'échange d'information sur les produits chimiques dangereux.

RÉSUMÉ D'ORIENTATION

Recommandations et mesures décidées à Forum III

Priorités d'actions après 2000

Lors de sa première réunion en 1994 à Stockholm, le Forum a adopté des recommandations pour une quarantaine de priorités d'action. Six ans plus tard, des progrès considérables ont été enregistrés sur ces objectifs tandis que de nouveaux défis sont apparus. Forum III a étudié et adopté de nouvelles priorités d'action après l'an 2000. Ces nouvelles priorités actualisent les objectifs dans les précédents domaines d'activité et fixent des buts dans plusieurs secteurs nouveaux. On trouve dans ceux-ci :

- les données sur les dangers inhérents aux régions géographiques autres que celles à climat tempéré ;
- la disponibilité des données pertinentes sur les dangers dans le laps de temps le plus court possible ;
- la disponibilité des informations sur les risques relatifs à l'exportation des produits chimiques dangereux ;
- la gestion des stocks de pesticides et d'autres produits chimiques qui ne sont plus utilisés ;
- les mesures prises au niveau mondial contre les polluants organiques persistants ;
- les intoxications des utilisateurs de pesticides toxiques ;
- les plans nationaux d'action destinés à traiter le problème des produits chimiques dangereux ;
- la prise de mesures contre le trafic illicite de produits toxiques et dangereux ;
- la promotion de l'aide permettant à tous les pays de travailler dans tous les domaines d'activité du Forum.

L'annexe 6 donne la liste complète des priorités d'action après 2000.

Prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux

Forum III a reconnu les préoccupations mondiales au sujet du trafic illicite des produits toxiques et dangereux. Il a remarqué que, malgré la diversité des problèmes dans les différentes régions, il existe des points communs, de même que des solutions possibles. Le Forum a adopté à l'unanimité plusieurs recommandations dans les priorités d'action après 2000 (Annexe 6).

Obstacles aux échanges d'informations

Il existe de nombreux obstacles nuisant à l'efficacité des échanges d'informations et à leur déroulement en temps opportun. Forum III a reconnu que la résolution des lacunes au niveau de la communication devait être hautement prioritaire à court terme.

Forum III :

- A accepté de soutenir un effort mondial pour veiller à ce que les responsables gouvernementaux de la gestion rationnelle des produits chimiques aient accès à Internet (courrier électronique et Web) à court terme (dans les 1 à 2 ans) et à la formation pour s'en servir efficacement ;

- A demandé que les participants de l'IFCS aident à trouver les fonds nécessaires et les mécanismes d'application, conformément aux rôles décrits ci-dessous ;
- A demandé que les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) prennent la tête de cet effort.

L'action parrainée par le Forum doit avoir prioritairement les cibles suivantes :

- Autorités nationales désignées pour la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam ;
- Points focaux nationaux du Forum intergouvernemental sur la Sécurité chimique (IFCS) ;
- Points focaux pour la future convention sur les polluants organiques persistants (POP) ;
- Autres points focaux intéressants et autorités nationales désignées par les pays sur les questions relatives à ce sujet.

Les participants de l'IFCS doivent jouer les rôles suivants :

- Une des organisations participant à l'IOMC doit prendre la tête et coordonner la mobilisation des fonds et la mise en œuvre d'un projet mondial visant à assurer à tous les responsables gouvernementaux de la gestion rationnelle des produits chimiques l'accès à Internet et aux autres moyens d'information, ainsi qu'à la formation pour s'en servir. L'organisation désignée préparera et distribuera un questionnaire conçu pour déterminer les besoins nationaux en matière d'accès à Internet et créer un groupe de travail avec les parties intéressées qui désirent contribuer à cet effort, y compris les autres organisations de l'IOMC.
- Les donateurs potentiels devraient donner la priorité au financement de ce projet, sous la forme d'aides bilatérales avec les pays ou d'un appui à l'organisation coordonnatrice de l'IOMC.
- Les participants de l'IFCS issus des pays en développement doivent jouer un rôle directeur pour mobiliser l'appui à cette action dans leurs pays respectifs et assurer la liaison avec l'organisation coordonnatrice de l'IOMC.
- Les sociétés et les organisations représentant l'industrie chimique devraient fournir des services en nature ; il leur est également recommandé d'envisager des financements, ainsi que de rechercher d'autres ressources financières pour ce projet.
- Toutes les parties devraient encourager la participation de fonds caritatifs privés, notamment ceux créés dans le secteur de la technologie et qui pourraient être intéressés par la possibilité de fournir des ressources pour un tel projet.

Echanges d'informations pour la prise de décision en matière de production chimique

Forum III a reconnu qu'un dispositif était nécessaire pour fournir aux responsables gouvernementaux, à l'industrie et aux autres organismes intéressés dans les pays les moins développés, les informations sur les 'meilleures pratiques' pour la conception et la réalisation de nouvelles installations qui réduisent le plus possible les problèmes de santé et de sécurité ainsi que les risques écologiques associés à la fabrication de produits chimiques.

Forum III :

- A recommandé que les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) tiennent compte des informations nécessaires pour prendre les décisions visant à éviter les effets nocifs sur la santé de l'homme et les répercussions écologiques inhérentes à la fabrication des produits chimiques, favorisent l'échange efficace et en temps opportun de ces informations, élaborent et soutiennent les

mécanismes d'application. Il pourrait s'agir d'intégrer un nouveau chapitre dans le manuel de la gestion des produits chimiques, de créer un mécanisme de coordination pour mettre en contact les autorités et les industries des pays en développement ou en économie de transition avec des responsables au courant de ces questions dans les gouvernements et les industries des pays développés, d'établir un service d'archivage pour saisir et mettre facilement à la disposition des utilisateurs les informations sur les 'meilleures pratiques', les technologies propres et les conséquences pour la santé de l'homme et la qualité de l'environnement. Toutes les parties intéressées seraient appelées à participer à ce programme.

- A demandé à l'industrie chimique, lorsqu'elle ne l'a pas encore fait, de s'engager à informer à l'avance les responsables, les employés, les clients et le grand public dans le pays impliqué quand elle prévoit de nouvelles installations de production ou le développement de celles qui existent déjà, conformément à la législation et à la réglementation nationale, ainsi qu'aux principes de la gestion rationnelle des produits chimiques, tels que les établissent les accords et les directives internationales. Il lui a demandé également de créer des programmes et des initiatives de gestion avisée, englobant Responsible Care[®]. Les informations préalables doivent comprendre des renseignements sur les dangers des produits chimiques pour la santé ou l'environnement et les mesures préventives recommandées.
- A prié instamment les sociétés du secteur chimique opérant à l'échelle mondiale d'appliquer leurs principes, leurs normes et leurs 'meilleures pratiques' internes de santé, de sécurité et d'environnement à tous les stades de la conception, de la construction, du fonctionnement et de la fermeture de leurs installations, dans tous les pays, notamment les pays en développement ou en économie de transition et d'obéir aux législations, réglementations et demandes locales. Les associations de l'industrie chimique sont appelées à favoriser le respect de ce point par leurs membres.
- A demandé aux points focaux nationaux de l'IFCS de diriger la mobilisation des moyens pour utiliser les informations disponibles et veiller à ce que les mesures appropriées soient en place pour protéger les travailleurs, les communautés et l'environnement, ce qui recouvre l'établissement de plans d'urgence.

Inventaires des émissions

Forum III a répété que les Inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP)/inventaires des émissions représentaient des outils efficaces pour favoriser la diminution des risques imputables aux produits chimiques et la prévention et/ou la réduction des émissions.

- Forum III a encouragé les pays ne disposant pas encore de systèmes d'IETMP à prendre des mesures pour entreprendre la création d'un IETMP national/inventaire des émissions en fonction de la situation et des besoins du pays ;
- Il a demandé à ce que soient créés des IETMP/inventaires des émissions dans au moins deux pays supplémentaires dans chaque région de l'IFCS d'ici 2004 ;
- Il a appelé les pays à impliquer toutes les parties concernées et intéressées dans la conception des IETMP/inventaires des émissions et à veiller à ce que toutes les parties aient les informations nécessaires et puissent participer de manière efficace ;

- Il a prié instamment les pays de lier les IETMP nationaux /inventaires des émissions aux prescriptions des accords internationaux en matière de notification ;
- Il a appelé la communauté des donateurs bilatéraux et multilatéraux à apporter une aide financière et technique en réponse aux demandes nationales concernant les IETMP/inventaires des émissions ;
- Il a appelé le PNUE et l'UNITAR à accroître leur aide technique et financière aux pays en développement et en économie de transition pour que ceux-ci puissent renforcer leurs moyens et leurs capacités de concevoir et de mettre en place des IETMP nationaux/inventaires des émissions ;
- Il a demandé à l'ICCA de présenter à Forum IV un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de sa politique sur les IETMP/inventaires des émissions, y compris la possibilité, pour les membres de l'ICCA ayant des installations dans des pays ne disposant pas de systèmes optionnels ou réglementaires d'IETMP/inventaires des émissions, de faire des divulgations volontaires pendant une période transitoire ;
- Il a demandé au Groupe de coordination des IETMP au sein de l'IOMC de :
 - 1) Préparer pour Forum IV un rapport résumant la situation et les progrès dans le développement des IETMP/inventaires des émissions ;
 - 2) Enquêter sur les possibilités d'engager dans le travail du groupe les pays qui ne sont pas encore membres de l'OCDE ;
 - 3) Préparer un rapport traitant du lien entre les exigences concernant les informations à présenter dans le cadre des accords internationaux et les IETMP nationaux/inventaires des émissions ;
 - 4) Coordonner l'action demandée ci-dessus et préparer un rapport de synthèse en vue d'un examen et de mesures à décider éventuellement à Forum IV.

Sensibilisation

Le Forum reconnaît le besoin d'un appui à un niveau politique élevé des gouvernements et des organismes internationaux de développement. Forum III a reconnu que l'IFCS devait jouer un rôle bien plus actif pour défendre l'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques auprès des hauts responsables des gouvernements et des autres organisations, notamment celles fournissant une aide internationale (donateurs) à des pays bénéficiaires potentiels. A cette fin, Forum III :

- A demandé aux gouvernements et aux organismes internationaux de développement d'associer la gestion rationnelle des produits chimiques à d'autres sujets importants pour la santé et l'environnement, comme le développement durable, la santé et la sécurité au travail, la sécurité des consommateurs, la qualité de l'eau et la biodiversité, ainsi qu'à d'autres programmes intéressants de développement et de coopération dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie.
- A recommandé que chaque pays donateur désigne un point de contact pour la gestion des produits chimiques, comme cela a été décidé pour le réseau d'échange des informations pour le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques. Ce point de

contact devrait faciliter l'échange des informations relatives au financement et aux questions connexes entre le donateur, d'autres donateurs, des organismes et programmes internationaux ainsi que les partenaires dans les pays bénéficiaires pour éviter la duplication des efforts et accroître l'effet synergique des différents projets.

- A recommandé la création de programmes de renforcement des capacités dont les pays en développement et en économie de transition ont besoin et qui aboutiront à l'élaboration de stratégies et de procédures pour la collecte et la diffusion d'informations dans le cadre de la réalisation des inventaires nationaux des émissions et d'autres outils, comme les Inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes.
- A prié instamment les secrétariats des différentes Conventions, les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) et les donateurs d'accroître fortement leur coordination dans les programmes de renforcement des capacités et de mettre en place de nouvelles synergies et possibilités de coordination pour l'application des conventions et pour d'autres domaines de la gestion rationnelle des produits chimiques, en gardant à l'esprit la nécessité d'une approche globale.
- A recommandé fortement que la sécurité des travailleurs reste une des cibles principales des activités du Forum, notamment celles visant à fournir un appui aux programmes nationaux œuvrant dans ce domaine, qu'il s'agisse d'éducation, de formation ou de renforcement des capacités. Le Forum a recommandé en outre de renforcer la coopération entre l'IFCS et l'Organisation internationale du Travail (OIT), ainsi que ses partenaires tripartites (gouvernements, industrie et travailleurs) pour garantir le plus haut niveau possible de sécurité chimique au travail.
- A souligné le caractère fondamental de la création et du renforcement des comités et institutions nationales pour progresser dans l'élaboration de profils nationaux, la sensibilisation et la participation de tous les secteurs.
- A recommandé que toutes les organisations internationales et les donateurs apportent leur concours au renforcement des organisations non gouvernementales publiques (ONG) actives dans le domaine de la sécurité chimique. Comme, à présent, les fondations caritatives et les autres organismes donateurs sur lesquels ces ONG s'appuient souvent concentrent leurs efforts sur d'autres domaines, comme les modifications climatiques ou la biodiversité, le Forum invite à accorder une priorité plus importante aux actions dans le domaine de la sécurité chimique. Cela devrait en particulier se faire à un niveau international et pour les ONG dans les pays en développement ou en économie de transition.
- A prié instamment les représentants des principaux organismes donateurs et groupes de coordination, dont la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD), à participer activement aux actions et réunions de l'IFCS.

Réseau d'échange des informations sur le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques

Forum III soutient le développement d'un réseau d'échange des informations sur le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques et a adopté pour ce réseau, à titre de mesure temporaire, le mandat provisoire qui lui a été présenté. Afin de lancer une action concrète dès Forum IV, il a également fait les recommandations suivantes :

- Il a donné des instructions au Comité permanent du Forum pour qu'il aide à créer un groupe d'orientation/groupe consultatif pour le Réseau et à adopter un mandat définitif ;
- Il a recommandé que le secrétariat de l'IFCS serve de nœud central de coordination au cours de la phase de lancement ;
- Il a demandé au secrétariat de l'IFCS, en consultation avec les groupes intéressés représentés à l'IFCS et en coordination avec les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) et la Banque mondiale, de créer le Réseau en tenant compte des travaux en cours ou prévus dans d'autres forums ;
- Il a encouragé les pays et les organisations à apporter leur concours pour la phase de lancement du Réseau, conformément aux différentes options prévues à la section 10 du mandat provisoire ;
- Il a demandé aux pays et aux organisations de désigner des points de contact pour le Réseau (conformément à la section 9 du mandat provisoire) et de fournir des informations concernant la réalisation des objectifs du Réseau ;
- Il a demandé que soit soumis à Forum IV, pour examen et décision de mesures éventuelles, un rapport sur les progrès accomplis et les enseignements tirés de la phase de lancement du Réseau.

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

Cérémonie d'ouverture et présentation du Prix du Forum

1. Le gouvernement du Brésil a accueilli la troisième session du Forum intergouvernemental sur la Sécurité chimique (IFCS), Forum III, du 15 au 20 octobre 2000 à Salvador Da Bahia. Quarante-trois gouvernements ont participé à cette réunion, ainsi que des représentants de dix organisations intergouvernementales (OIG) et de douze organisations non gouvernementales (ONG). La liste des participants se trouve à l'annexe 16. M. J. R. Hickman (Canada) a assuré la Présidence avec comme Vice-Présidents M. G. Seog (République de Corée), M. A. Suburu (Argentine), M. O. Touré (Mali) et M. le Professeur G. Ungvary (Hongrie).
2. Le Président de l'IFCS a ouvert la réunion. Il a souhaité la bienvenue aux participants et félicité le Professeur Michel Mercier, lauréat du Prix du Forum, le prix le plus prestigieux au monde dans le domaine de la sécurité chimique. M. Marco Maciel, Vice-Président de la République fédérale du Brésil, a remis le prix au Professeur Mercier en louant sa contribution aux efforts internationaux dans le domaine de la sécurité chimique.
3. Le Professeur Mercier s'est déclaré honoré de recevoir ce prix et l'a dédié à tous ses collègues ayant pris part à la création de l'IFCS. Il a souligné les trois objectifs importants du Forum : la sensibilisation, le développement des mécanismes de partenariat, le maintien et le renforcement de la coopération entre les gouvernements, les OIG et les ONG. Il a conclu en souhaitant au Forum un grand succès dans ses futures entreprises.
4. M. José Carlos Carvalho, Ministre brésilien de l'Environnement par intérim, faisant remarquer que le Forum se réunissait pour la première fois au Brésil et en Amérique latine, a souligné l'importance de la sécurité chimique dans son pays. Le fait d'accueillir le Forum a permis d'y faire progresser cette question et d'attirer l'attention sur l'engagement du Brésil dans les diverses initiatives internationales visant à protéger la santé de l'homme et l'environnement.
5. M. Otto Alencar, Vice-Gouverneur de l'Etat de Bahia, a décrit les succès de la politique moderne de sécurité chimique prônée par le Gouvernement de Bahia, très honoré de la présence du Forum.
6. M. Marco Maciel, Vice-Président de la République fédérale du Brésil, a souhaité la bienvenue aux participants et déclaré que, dans le cadre de la mondialisation, il était important de renforcer la qualité de vie au moyen de solutions démocratiques respectant l'équilibre socio-économique. Seuls des partenariats équilibrés pourront faire avancer le développement durable nécessaire à la réalisation de ce but. Il a loué la contribution du Président de l'IFCS et souligné l'importance du Forum dans la promotion des partenariats pour la sécurité chimique mondiale.
7. Le Président a transmis à Forum III un message de M. N. Desai, Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires économiques et sociales. M. Desai a insisté sur la contribution majeure de l'IFCS aux efforts de coopération internationale dans le cadre du Chapitre 19 d'Action 21 issu du Sommet Planète Terre en 1992 à Rio. Il a rappelé le rôle important reconnu au Forum par l'Assemblée générale des Nations Unies dans l'examen en 1997 de ce qui s'est passé depuis Rio. L'Assemblée générale a noté qu'il restait des points importants à accomplir pour mettre en œuvre Action 21 et que la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques allait continuer d'être une question importante bien après 2000. M. Desai a déclaré que

l'apport de l'IFCS dans la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques toxiques, avec à la fois l'évaluation des progrès accomplis à ce jour et les recommandations pour les priorités et les actions futures, allait être une contribution précieuse aux préparatifs de la conférence pour faire le point 10 ans après Rio (Conférence Rio + 10). Il s'est félicité de la contribution des organisateurs et des participants du Forum au processus aboutissant à cette Conférence. Le Forum a pris note avec reconnaissance des observations de M. Desai.

Analyse de la situation par le Président

8. Le Président a décrit brièvement son analyse de la situation (IFCS/Forum III/08 INF). Ce rapport montre l'engagement des parties intéressées dans une coopération visant à améliorer la gestion des produits chimiques toxiques. Des progrès ont été enregistrés dans chaque domaine d'activité. Il a relevé que les échanges d'informations entre tous les partenaires de l'IFCS devaient s'intensifier. En conclusion, il a attiré l'attention sur le caractère unique du Forum pour coordonner l'action mondiale sur les produits chimiques et souligné la possibilité qu'il donnait à tous ses partenaires de se rencontrer dans une atmosphère constructive en vue de créer un partenariat travaillant fructueusement à la sécurité chimique mondiale.

Table ronde : *En partenariat pour la Sécurité chimique mondiale*

9. Les représentants des différents groupes de participants à l'IFCS ont été invités à donner, à partir de leurs sphères respectives de responsabilités, leurs points de vue sur les enjeux du renforcement de l'engagement de toutes les parties intéressées pour qu'elles travaillent activement à l'intégration des idées, des personnes et des organisations dans des stratégies tournées vers l'avenir et une orientation commune du travail. M. H Ottersetter était l'animateur de cette table ronde.

10. M. J. Bélanger (Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie - Canada) et le Dr C. Bittencourt (ABIQUIM) ont donné le point de vue de l'industrie. Tous deux ont mis l'accent sur la confiance mutuelle, les buts communs, le respect mutuel et la responsabilité en tant qu'objectifs essentiels. L'engagement dont a fait preuve l'industrie avec l'initiative Responsible Care[®] souligne sa volonté de prendre une part active dans la résolution des problèmes de santé et d'environnement. Le Professeur P. Pothisiri (Ministère de la Santé publique en Thaïlande) a présenté la perspective et l'expérience d'un gouvernement national. Il a décrit l'action internationale sur les polluants organiques persistants (POP) comme un bon exemple d'association entre tous les partenaires pour résoudre des problèmes mondiaux de sécurité chimique. M. J. Willis (Président du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC)) a décrit des programmes fructueux de partenariats au sein des organisations intergouvernementales.

11. M. R. Agarwal (Srishti Toxic Links, Inde), Mme K. Perry (Physicians for Social Responsibilities, Etats-Unis d'Amérique) et M. R. Green (Fédération internationale des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM)) ont présenté les points de vue de différentes ONG. Les participants à la table ronde ont affirmé que le grand public manquait trop souvent d'informations pour pouvoir jouer un rôle efficace dans la sécurité chimique. Le déséquilibre dans les possibilités de participation utile, notamment dans les pays en développement, fait obstacle à la progression des partenariats. Les ONG d'intérêt public ont démontré qu'elles pouvaient constituer des sources précieuses d'informations et de compétences, un exemple en étant l'International POPs Elimination Network (IPEN : réseau international

d'élimination des POP). Néanmoins ce sont les ressources financières et une assistance en moyens qui sont nécessaires. Sur le lieu de travail, la coopération pour la sécurité chimique requiert des engagements mutuels et le respect entre les partenaires. La législation et des initiatives bénévoles profitant à tous peuvent contribuer à établir ces partenariats.

Questions d'organisation pour Forum III

12. Le Président a présenté un rapport sur les préparatifs de Forum III. Il a signalé le travail accompli par le Comité permanent du Forum (FSC) et le fait que les points de l'ordre du jour avaient été mis au point en suivant la pratique adoptée par l'IFCS, à savoir l'approche du promoteur principal. L'emploi du temps a été organisé pour laisser aux groupes régionaux une possibilité suffisante de discuter et formuler les recommandations régionales à présenter en plénière. L'ordre du jour provisoire (IFCS/FORUM III/01w/01w) et l'emploi du temps (IFCS/FORUM III/04w) ont été adoptés sans modifications. Les participants ont décidé de désigner le Dr R. F. Hertel (Allemagne) comme Rapporteur de Forum III.

13. Le processus de rédaction du rapport de la réunion a été présenté par la Secrétaire exécutive, le Dr J. Stober. Il a été convenu de créer un groupe de rédaction, composé des principaux promoteurs et des rédacteurs de compte-rendu pour chacun des domaines, afin de rédiger une version préliminaire du Rapport final de Forum III. Les rapports devaient être examinés et les recommandations et décisions acceptées en séance plénière au cours de la dernière session. Les rapports subsidiaires et ceux des réunions des groupes régionaux seront annexés au rapport final.

14. Le Président a donné un aperçu des points à l'ordre du jour devant être discutés au cours de Forum III, en attirant l'attention sur le projet de Déclaration à finaliser pour y faire apparaître les discussions et les décisions prises par le Forum. Le Président a recommandé la création d'un groupe de travail spécial pour préparer un projet révisé de Déclaration d'après les discussions et les propositions faites pendant les travaux et le présenter ensuite en plénière. Le groupe de travail devait se composer de représentants de chaque région, des OIG et d'ONG de l'industrie, d'intérêt public, du travail et de la science. Les candidats régionaux ou autres désignés pour faire partie de ce groupe de travail ont été présentés. En tant que promoteur principal de ce point de l'ordre du jour, l'Australie a servi d'animateur pour le groupe de travail.

15. Un certain nombre de participants à l'IFCS ont organisé à Forum III des expositions sur leur travail. Parmi ces exposants il y a eu le Brésil (IBAMA), le Brésil et l'Amérique latine, le Japon (GINC), les Etats-Unis d'Amérique (Project on Sustainable Chemistry, projet de chimie durable), BUA/GDCh (Allemagne), le PISC, l'IOMC, le PNUE, l'UNITAR, le Groupe de coordination de l'IOMC sur les Inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP), le Pesticide Action Network (PAN : Réseau d'action sur les pesticides, Voarisoa (Madagascar), le WWF, l'ICME, l'ICCA (HPV-challenge programme). Les participants ont été invités à visiter ces expositions au cours de la semaine.

16. Plusieurs groupes de participants ont organisé une série de présentations informelles à l'heure du déjeuner : Succès de multiples parties intéressées : alternatives durables aux produits chimiques toxiques (parrainée par les ONG d'intérêt public) ; harmonisation des approches pour l'évaluation des risques liés à l'exposition à des produits chimiques, parrainée par le Programme international sur la Sécurité chimique (PISC) ; « Rencontre avec l'IOMC » (présenté par les organisations participant à l'IOMC) ; Etudes de cas au Brésil (Gestion des crises dans l'industrie

chimique, présenté par le Dr G. Santana, UNIVALI, Santa Catarina, Brésil ; Sécurité chimique et administration publique dans les pays en développement, présenté par M. C. Freitas et M. M. Porto, FIOCRUZ, Rio de Janeiro, Brésil).

Questions administratives de l'IFCS

17. Le Président a présenté le document de travail : « Organisation du travail et Mandat » (IFCS/Forum III/06w). La Résolution de 1994 sur la création d'un Forum intergouvernemental sur la Sécurité chimique recommandait au Forum de procéder à un examen complet de ses aspects organisationnels, administratifs et financiers, ainsi que d'évaluer son efficacité et de soumettre les résultats à la troisième session du Forum. Il a été demandé à Forum III d'étudier le rôle et les futures orientations de l'IFCS.

18. Depuis la première réunion de l'IFCS à Stockholm en avril 1994, le Forum a suivi une évolution progressive et adapté ses procédures pour améliorer l'organisation de son travail et mieux répondre aux besoins des participants. Ces modifications se retrouvent dans les amendements proposés pour le Mandat, le rôle du Président, les rôles et responsabilités des Vice-présidents dans les régions, les lignes directrices pour les Points focaux nationaux et le mandat du Comité permanent du Forum (FSC). On trouve dans ces modifications la dissolution du Groupe intersessions, l'élection de cinq Vice-présidents, un pour chaque région et un Président indépendant, et une disposition pour les Points focaux nationaux. Des amendements supplémentaires ont été proposés en prenant en compte les débats dans les groupes régionaux. Ceux-ci se sont intéressés au rôle de l'IFCS dans l'analyse des progrès, au processus d'établissement du consensus à l'IFCS, au besoin de tenir compte des questions à un niveau sous-régional, à la politique concernant la participation aux réunions de l'IFCS, à la mobilisation des ressources pour aider à la participation à l'IFCS, à la responsabilité des Vice-Présidents dans la promotion des recommandations du Forum et dans le travail avec les points focaux nationaux de l'IFCS, au rôle des points focaux nationaux dans la création de mécanismes de coordination et au développement de l'adhésion au FSC au niveau régional. Le Forum a accepté la proposition du Groupe régional de l'Asie de modifier son nom pour s'appeler désormais : Asie et Pacifique.

19. Le Mandat révisé de l'IFCS et les documents annexés (Rôle du Président, Rôles et responsabilités des Vice-présidents dans les régions, Lignes directrices pour les points focaux nationaux et Mandat du Comité permanent du Forum) ont été adoptés (Annexes 1 à 5).

20. Un comité d'élection a été créé pour surveiller et organiser le processus électoral à Forum III. Un représentant de chacune des cinq régions a été désigné pour faire partie de ce comité et Mme L. Musset (France) en a assuré la présidence. Les membres avaient la responsabilité de présenter les candidats désignés par chacune des régions pour le Bureau et le Comité permanent du Forum.

21. Les états financiers de l'IFCS (IFCS/Forum III/07w) ont été présentés par la Secrétaire exécutive, avec des informations sur le Fonds fiduciaire de l'IFCS comprenant les dispositions organisationnelles et administratives pour le Secrétariat, les contributions en nature, le Fonds de jumelage de l'IFCS (gouvernements et ONG) et l'aide bilatérale pour le jumelage. Le Forum a approuvé le budget proposé pour 2001-2003, tout en notant que des différences pourraient s'avérer nécessaires par suite des décisions adoptées à Forum III. Il a été pris note de la demande d'actualiser régulièrement le budget pour prendre en compte les nouvelles contributions et initiatives.

Priorités d'action après 2000

22. Le Professeur G. Ungvary (Hongrie) et le Dr G. Bengtsson (Suède), principaux promoteurs, ont présenté le document de travail (IFCS/Forum III/09w). Il a été noté que Forum I avait adopté un certain nombre de priorités d'action afin de donner une orientation à l'action immédiate et de fixer des buts à atteindre à plus long terme. Comme le Président l'a noté dans son analyse de la situation, des progrès significatifs ont eu lieu dans de nombreux domaines. De nombreuses priorités d'action adoptées par Forum I ont été mises en œuvre et d'autres, pour des raisons diverses, sont devenues caduques. De plus, la mise en œuvre de ces priorités d'action n'a pas connu un succès et une efficacité uniformes dans tous les domaines d'activité, ni dans toutes les régions. Au moment de recommander de nouveaux objectifs immédiats et à long terme, il convenait donc de prendre en considération des priorités nouvelles et modifiées, ainsi que les nouvelles difficultés apparaissant dans le domaine de la sécurité chimique. Révisées, les priorités d'action proposées sont moins nombreuses, plus focalisées et mesurables. Des critères ont été proposés pour les actualiser : potentiel d'amélioration de la sécurité chimique à tous les niveaux, potentiel de prévention ou de diminution des effets indésirables sur la santé et l'environnement pour tous les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, possibilité d'une application immédiate dans la plupart des pays, disponibilité d'outils susceptibles de permettre une application rapide au niveau national. Les priorités proposées ont fait l'objet d'une présentation générale.

23. Les Vice-Présidents de l'IFCS ont rapporté les discussions régionales et ont proposé des amendements et des suppléments pour actualiser les priorités. Les ONG et les OIG ont également apporté leur contribution. Pour faciliter le travail, un groupe de travail spécial et ouvert a été établi avec Mme M. C. Cardenas Fischer (Colombie) à la Présidence et le Dr G. Bengtsson (Suède) dans la fonction de rapporteur. Le groupe de travail s'est réuni trois fois et a présenté régulièrement ses travaux en plénière où des suggestions lui ont été faites.

24. Forum III a adopté à l'unanimité les priorités d'action après 2000, présentées à l'Annexe 6.

Prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux

25. Mme F. Jallow Ndoye (Gambie) a animé la session et présenté le sujet préparé par le Groupe de travail du FSC présidé par la Gambie et l'Allemagne (IFCS/FORUM III/10w), soulignant que le Forum s'intéressait à cette question pour la première fois. Le trafic illicite des produits toxiques et dangereux existe dans toutes les régions et la perception de ce problème se développe, notamment dans les pays en développement et en économie de transition. Elle a souligné les objectifs du Domaine d'activité F du Chapitre 19 et a proposé une manière de les aborder. Elle a relevé que des informations sur les travaux en cours au niveau international allaient être fournies et que les représentants de chaque région allaient décrire brièvement les questions préoccupantes au niveau régional, les mécanismes du trafic illicite et les évolutions récentes. Les régions ont distribué en séance des documents de travail pour donner des informations plus détaillées.

26. M. J. Willis (PNUE) a décrit le travail entrepris en relation avec plusieurs conventions internationales : Convention de Bâle, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et Protocole de Montréal. En 1999,

le PNUE a créé un groupe de travail permanent sur le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement. La sixième session du Comité intergouvernemental de négociation d'un instrument international juridiquement contraignant pour l'application de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause à certains produits chimiques et pesticides dangereux dans le commerce international (PIC) en juillet 1999 a incité les délégations à veiller à ce que l'IFCS s'intéresse à Forum III au trafic international illicite et a décidé de revoir cette question à la session suivante, en gardant à l'esprit entre autres les résultats des discussions de l'IFCS à ce sujet.

27. M. I. Sow (Afrique), le Professeur P. Pothisiri (Asie et Pacifique), Mme J. Alvarez (Amérique latine et Caraïbes), le Dr J. Kovacicova (Europe centrale et orientale) et M. M. Penders (Europe occidentale et autres groupes) ont fait des exposés régionaux. Ils y ont développé les questions intéressant chacune des régions et souligné l'importance de la collecte et du partage des informations, de la formation, de la coordination et de la coopération à tous les niveaux, et de l'engagement de l'Organisation mondiale des Douanes. Un certain nombre de recommandations, détaillées dans les documents de travail distribués en séance par les régions, ont été présentées au Forum.

28. Le Forum a relevé que l'on se préoccupait du trafic illicite dans le monde entier. Malgré la diversité des problèmes dans les différentes régions, il existe des points communs, de même que des solutions possibles. La question de l'utilité de discuter de cette question dans le cadre de l'IFCS a été posée. On a fait observer qu'un lien était nécessaire entre les activités en cours dans les conventions internationales, par exemple la Convention sur les armes chimiques et certaines organisations comme Interpol ou l'Organisation mondiale des Douanes (OMD). Un soutien général s'est manifesté pour le travail à accomplir dans le domaine de l'application des lois et de la prévention du trafic illicite. Néanmoins des questions ont été soulevées quant à la possibilité de l'IFCS de s'impliquer dans les discussions sur le trafic illicite compte tenu des ressources très limitées qu'il peut dégager pour participer activement à ce travail.

29. Un groupe de travail spécial a été mis en place pour discuter des résultats possibles et proposer des recommandations au Forum. Ce groupe de travail, présidé par Mme F. Jallow Ndoye (Gambie) comprenait des gouvernements participants de chaque région, ainsi que des représentants de chacun des groupes d'ONG et d'OIG participant à l'IFCS. Le Groupe de travail a fait deux recommandations, la première demandant à l'IOMC d'établir un groupe de travail sur le trafic illicite, en faisant appel à l'expertise du Forum et en partant des actions mises en œuvre dans les organisations participant à l'IOMC et la seconde conseillant aux gouvernements d'élaborer des stratégies nationales de prévention, de détection et de lutte contre le trafic illicite. Ces recommandations, telles qu'elles ont été adoptées à l'unanimité par le Forum en plénière, sont exposées dans les Priorités d'action après 2000 (Annexe 6).

Echanges d'informations :

Obstacles aux échanges d'informations pour la gestion rationnelle des produits chimiques

30. Le Dr W. Sanders (Etats-Unis d'Amérique) a présenté le document de travail (IFCS/FORUM III/11w) dans lequel le Forum III était prié de parrainer un effort mondial pour que les responsables de la gestion rationnelle des produits chimiques aient accès à Internet (à la fois au courrier électronique et au Web) ainsi qu'à une formation leur permettant

de l'utiliser de façon efficace. L'accès à Internet est devenu une partie intégrante du renforcement des capacités. Présentant dans les grandes lignes le projet de formation à l'accès à Internet parrainé par le Gouvernement des Etats-Unis et Produits chimiques PNUE, le Dr Sanders a souligné l'importance d'une direction et d'un engagement nationaux marqués qui ont permis les efforts initiaux de formation au Mali et au Nigéria. M. J. Willis (PNUE) a fait observer qu'il s'agit là d'un projet pilote de partenariat répondant aux besoins clairement définis des pays bénéficiaires dans le domaine du renforcement des capacités aussi bien humaines que techniques. L'effort devrait s'élargir géographiquement, les prochains sites de formation prévus étant la Tanzanie et la Côte d'Ivoire. M. Willis a ajouté que la mise en place de réseaux aux niveaux national et régional est une des conséquences importantes de la formation et que des mesures doivent être prises pour promouvoir et pérenniser ces réseaux. M. O. Touré (Mali) a décrit les nombreux résultats qui avaient déjà été obtenus grâce à la formation au Mali, à savoir : la facilitation de la communication nécessaire dans la Région africaine ; l'amélioration de l'accès à la formation requise pour une gestion vraiment rationnelle des produits chimiques ; l'instauration de la confiance mutuelle entre les parties prenantes ; la réduction du développement des stocks de pesticides et des mesures d'exécution appropriées ; et une augmentation significative de la sensibilisation et de l'intérêt constatés dans différents milieux. Plusieurs délégués se sont félicités de l'appui généreux apporté par le Gouvernement des Etats-Unis et par Produits chimiques PNUE dans le cadre de cet effort et des ressources financières et humaines importantes affectées aux cours de formation.

31. Le Brésil, s'exprimant au nom du groupe régional Amérique latine et Caraïbes a proposé que le groupe cible du projet soit élargi aux autorités nationales responsables de la Convention de Bâle et du Protocole de Montréal et que les organisations de l'industrie et les entreprises soient priées de contribuer au financement. M. J. Willis, en sa qualité de Président de l'IOMC, a accepté de consulter les autres organisations participant à l'IOMC afin d'en trouver une qui se chargerait des responsabilités souhaitées par le Forum. L'IPEN a souligné combien il était important de veiller à ce que les ONG aient accès à l'information dont, à leur sens, elles restent actuellement privées en vertu d'accords commerciaux inappropriés sur la confidentialité. Par exemple, on a mentionné des restrictions concernant les informations sur les endroits où les produits chimiques sont utilisés, l'emplacement et le contenu des réservoirs dans l'environnement, les tests pour vérifier la présence de différents produits chimiques et les produits susceptibles de remplacer les produits chimiques dangereux.

32. Les recommandations figurant dans le résumé d'orientation ont été adoptées à l'unanimité.

Echanges d'informations :

Echanges d'informations pour la prise de décision en matière de production chimique

33. M. I. Fuller (Etats-Unis d'Amérique) a présenté le document de travail (IFCS/FORUM III/13w) coparrainé par les Etats-Unis d'Amérique et l'ICCA. Il a décrit le problème fondamental de l'accès insuffisant à l'information sur les meilleures pratiques dans la conception et la mise en oeuvre d'installations de production chimique nouvelles ou élargies et a noté qu'il fallait un dispositif pour fournir l'information propre à réduire dans la mesure du possible les problèmes de santé et de sécurité et les risques environnementaux associés à la production chimique. M. F. McEldowney (ICCA) a relevé que les membres avaient été priés d'appliquer dans le monde entier l'initiative Responsible Care® qui

comprenait des codes de pratique pour la gestion. Il a mentionné les avantages que présentent des normes cohérentes et l'échange systématique d'informations et souligné les responsabilités des autorités et de l'industrie lors de la création d'installations de production.

34. La région Amérique latine et Caraïbes et la région Asie et Pacifique ont proposé d'apporter des modifications aux mesures envisagées présentées dans le document de travail qui soulignent l'objectif de la prévention des conséquences indésirables pour la santé et l'environnement, l'inclusion de toutes les étapes de l'opération et la référence à la législation et à la réglementation nationales ainsi qu'aux pratiques rationnelles établies par les accords et les principes internationaux.

35. Les recommandations figurant dans le résumé d'orientation ont été adoptées à l'unanimité.

Inventaires des émissions

36. M. A. Halpaap, UNITAR, Vice-Président du groupe de coordination de l'inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP) de l'IOMC, a conduit les débats et présenté le sujet. M. J. Harman (Etats-Unis d'Amérique) a présenté le document de travail (IFCS/FORUM III/14w) établi par le groupe de coordination IETMP de l'IOMC. En réunissant des informations sur les produits chimiques par les systèmes de l'IETMP, on peut améliorer la compréhension et la sensibilisation qui à leur tour facilitent la prise de décision. Les avantages des IETMP ont été illustrés par des exemples. M. P. Acquah (Ghana) a présenté un résumé de l'atelier IETMP du Forum III qui a eu lieu le 16 octobre 2000. L'atelier qui a mis l'accent sur les questions IETMP du point de vue des pays en développement et des pays en transition a été parrainé par Environnement Canada, l'UNITAR, l'Association canadienne des Fabricants de Produits chimiques et Enquête pollution.

37. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance et les avantages potentiels des IETMP/inventaires d'émissions comme instruments de gestion de l'environnement et ont noté l'utilité de l'atelier IETMP du Forum III pour la préparation du débat sur la question en plénière. De nombreux intervenants ont insisté sur le fait qu'une clé de la conception et de l'application concluante des IETMP/inventaires d'émissions consiste à faire en sorte que le système réponde à la situation et aux besoins nationaux. En raison du grand intérêt pour la question et du large éventail des occasions présentées pour des mesures de suivi à prendre par tous les partenaires de l'IFCS, un groupe informel a été créé qui a élaboré un plan d'action IETMP/inventaires d'émissions du Forum III joint à l'annexe 7.

38. La recommandation et les mesures, telles qu'elles ont été adoptées, sont présentées dans les priorités d'action au-delà de l'an 2000 (annexe 6) et dans le résumé d'orientation.

Sensibilisation

39. Le Professeur U. Schlottmann (Allemagne) a conduit les débats sur la question qui était coparrainée par l'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique. Il a souligné dans ses remarques liminaires que la gestion rationnelle des produits chimiques n'est pas encore considérée comme un problème vraiment prioritaire par les gouvernements, ni d'ailleurs par les organisations internationales de développement, spécialement les donateurs bilatéraux et multilatéraux. Il s'agissait d'entreprendre la mise au point de stratégies qui contribueraient à établir des liens entre

les donateurs et les bénéficiaires potentiels et amélioreraient leur engagement politique au renforcement des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques. Plusieurs orateurs avaient été priés de présenter de brefs exposés faisant état des leçons à tirer de l'expérience passée et de projets en cours afin de mieux faire comprendre le rôle des donateurs et des pays bénéficiaires et la nécessité d'un travail de sensibilisation.

40. Le Dr M. Kern (Allemagne) a résumé les points présentés dans le document de travail (IFCS/FORUM III/15w). Il a noté le rôle de l'IFCS dans la promotion de la sécurité chimique, en particulier pour définir des stratégies contribuant à améliorer l'engagement politique en faveur du renforcement des capacités pour une gestion rationnelle des produits chimiques. Il a souligné combien il était important d'assurer le financement des projets de renforcement des capacités et à lancé un appel en faveur d'un dialogue avec les responsables politiques, les administrateurs et le grand public.

41. Le Dr Siriwat Tiptarodol (Thaïlande) a fourni des informations sur les expériences faites en Thaïlande qui faisaient ressortir l'évolution de la situation en Asie, notamment pour ce qui est de la ratification des conventions et accords internationaux, de la révision de la législation et du renforcement de la société civile. Il a évoqué les forces et les faiblesses des différents acteurs concernés par la sécurité chimique ainsi que les occasions offertes et les défis à relever.

42. Le Dr K. Bláha (République tchèque) a donné une vue d'ensemble des questions qui se posent lorsque les gouvernements des pays en transition veulent accorder un rang de priorité plus élevé à la gestion rationnelle des produits chimiques. Des progrès considérables mais inégaux ont été accomplis dans la région. D'autres efforts sont nécessaires pour reconnaître les raisons profondes des disparités sous-régionales et en tenir compte. Le Dr Bláha a invité les gouvernements, au moyen d'une approche intersectorielle intéressant l'ensemble des parties prenantes, à préparer des profils nationaux et un cadre juridique, ainsi qu'à élaborer des programmes nationaux de sécurité chimique et à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour appliquer la réglementation. Il a invité l'IFCS à prendre activement contact avec les gouvernements de la région au niveau politique le plus élevé.

43. M. V. Vithoontien (Banque mondiale) a présenté les expériences et les leçons tirées de l'élaboration de plans d'action nationaux prévus par le Protocole de Montréal. Il a souligné que la mise au point de plans d'action devait constituer un processus dynamique fondé aussi bien sur des informations utiles que sur l'organisation nécessaire pour suivre les progrès et améliorer les plans. La Banque a récemment engagé un processus d'élaboration d'une stratégie pour l'environnement. Il s'agit d'améliorer la santé des populations en réduisant l'exposition aux facteurs tels que les substances toxiques.

44. Parmi les points soulevés au cours du débat général, on a aussi évoqué la nécessité de créer des synergies et de saisir des occasions de coordination concernant l'application des conventions, de mettre davantage l'accent sur la protection des travailleurs, de favoriser l'accès du public à l'information, de promouvoir activement la diffusion de l'information et de renforcer la participation des ONG.

45. Le Forum III a reconnu que l'IFCS devait jouer un rôle beaucoup plus actif pour faire ressortir l'importance de la gestion des produits chimiques au niveau politique élevé dans les organisations et les gouvernements des pays donateurs comme des pays bénéficiaires. Les recommandations figurant dans le résumé d'orientation ont été adoptées à l'unanimité.

Réseau de renforcement des capacités

46. M. A. Halpaap (UNITAR) a présenté le document de travail sur la mise sur pied d'un réseau de renforcement des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IFCS/Forum III/12w). Il a évoqué la décision prise à la troisième réunion du groupe intersession (ISG 3) qui a prié l'UNITAR d'élaborer un projet de mandat concernant un réseau de renforcement des capacités. M. Halpaap a résumé les résultats d'une consultation internationale sur le sujet organisée en janvier 2000 avec l'appui financier du Gouvernement suisse. Les participants ont reconnu que le réseau devait comporter un certain nombre de services spécifiques d'échange d'informations dans le domaine de la planification, de l'application, de l'évaluation et de la coordination des projets de renforcement des capacités pour une gestion rationnelle des produits chimiques. La réunion a également accepté un certain nombre de principes directeurs du réseau, notamment l'engagement de privilégier la simplicité et la souplesse et de veiller à ce qu'il n'empiète pas sur le domaine de réseaux plus spécialisés déjà mis en place ou en train de l'être.

47. Les intervenants d'un large éventail de pays, d'organisations et d'organisations non gouvernementales ont indiqué qu'ils appuyaient dans l'ensemble la mise en place du réseau et noté avec satisfaction les préparatifs et les consultations de l'UNITAR à cette intention. L'un des facteurs clés du succès du réseau consistera à assurer une participation active des pays, des organisations internationales, de l'industrie, des syndicats et des groupes d'intérêt public. La FAO a suggéré que l'intitulé du réseau reflète le fait que son objectif primaire est de faciliter l'échange d'informations sur les questions concernant le renforcement des capacités (par exemple réseau d'échange d'informations sur le renforcement des capacités pour une gestion rationnelle des produits chimiques). Pour le PNUE, il était important de lier l'élaboration du réseau aux discussions en cours dans le cadre des négociations en vue d'un instrument obligatoire sur les polluants organiques persistants afin d'établir un réseau d'assistance des capacités concernant les activités de renforcement des capacités sur les POP en vertu de la Convention. Le PNUE a également indiqué que le réseau, opérant dans le cadre de l'IFCS, apporterait une contribution importante à l'application de l'article 16 de la Convention de Rotterdam qui encourage les partenariats en matière de renforcement des capacités en vue de l'application de la Convention.

48. Les recommandations et mesures adoptées à l'unanimité sont présentées dans le résumé d'orientation et les priorités d'action au-delà de l'an 2000 (annexe 6).

Déclaration de Bahia sur la sécurité chimique

49. M. P. Burnett (Australie) a présenté les amendements proposés au projet de Déclaration par le groupe de travail ad hoc en relevant que le texte final était plus court et plus ciblé. Les objectifs clés étaient des versions abrégées de celles figurant dans les priorités d'action. Les amendements supplémentaires acceptés en plénière concernaient notamment la reconnaissance de l'importance d'une aide technique et financière et du transfert de technologie pour atteindre les priorités de l'IFCS, un nouvel engagement en faveur des défis énoncés au chapitre 19 du programme Action 21 et un rapport sur les initiatives de réduction des risques concernant les autres produits chimiques suscitant des préoccupations majeures.

50. Le texte final de la Déclaration de Bahia sur la sécurité chimique, adopté par acclamation, est présenté dans la première section du présent rapport.

Séance d'information :

Harmonisation mondiale des systèmes de classification et d'étiquetage des produits chimiques (GHS)

51. Mme A. Sundquist, Vice-Présidente du groupe de coordination de l'IOMC pour l'harmonisation des systèmes de classification des produits chimiques a présenté un exposé sur les progrès accomplis, les prochaines étapes à franchir en vue de l'application et les avantages d'une GHS. Les représentants de l'industrie (M. G. Ethier, Conseil international des Métaux et de l'Environnement), des syndicats (M. R. Green, ICEM), des gouvernements (M. R. Puiatti, Brésil ; le Dr H. Jonai, Japon ; M. A. Fassey, Royaume-Uni) et des organisations internationales (le Dr R. Visser, OCDE, M. A. Halpaap, UNITAR) ont formulé des observations sur l'importance de la GHS de leur point de vue et les problèmes auxquels il fallait faire face. Au cours de la séance d'information, les pays ont été encouragés à préparer l'adoption du système et à définir leurs besoins de renforcement des capacités et d'assistance technique afin d'appliquer la GHS.

52. La GHS deviendra une norme mondiale pratique et cohérente pour la communication concernant les risques chimiques sur le lieu de travail, pour ceux qui participent à des activités liées au travail, pour le système des transports et pour le consommateur. Elle fixera des critères de classification des produits chimiques et des normes de communication de l'information sur les risques chimiques. Elle aura une incidence sur la législation et la réglementation concernant la sécurité chimique dans tous les pays. Elle assurera la cohérence entre l'information dont chaque public cible a besoin, contribuera à la compréhension de l'information sur les risques et simplifiera la production de l'information. Enfin elle renforcera la sécurité d'ensemble pour l'utilisation et la gestion rationnelles des produits chimiques dans le monde entier.

53. Le Forum s'est félicité des progrès accomplis depuis le Forum II. En particulier, un accord est intervenu sur les critères de classification des produits chimiques et sur un mécanisme d'exécution dans le cadre du Conseil économique et social des Nations Unies. Il est indispensable que le document de base prévu sur la GHS réponde aux besoins des différents groupes d'utilisateurs et qu'il repose sur d'autres outils, par exemple des modules d'information et de formation sur Internet et sur des supports plus traditionnels. La GHS devrait pouvoir être entièrement appliquée de manière efficace dans tous les pays comme élément fondamental de la mise au point d'approches permettant de contrôler les risques liés aux produits chimiques. On a relevé qu'il était particulièrement important que les pays en développement et en transition reçoivent un appui approprié et ciblé le plus tôt possible. On a également noté que l'UNITAR et l'OIT avaient accepté de jouer le rôle de chef de file pour encourager et aider les pays à adopter et à appliquer la GHS, fournir une aide appropriée en matière de renforcement des capacités et élaborer les mécanismes et stratégies appropriés pour faire en sorte que les pays intéressés parviennent à un niveau opérationnel.

Election du Bureau de l'IFCS et des membres du Comité permanent du Forum

54. Mme L. Musset (France), Président du Comité de facilitation de l'élection, a présenté les candidatures au Comité permanent du Forum et au Bureau de l'IFCS présentées à partir des groupes régionaux. Le Cameroun, appuyé par les Etats-Unis d'Amérique, a souscrit à la proposition d'attribuer la présidence au Brésil et les vice-présidences à l'Equateur, à la Hongrie, au Japon, au Sénégal et à la Suède. La proposition a été adoptée à l'unanimité. Le Canada, appuyé par le Brésil, a proposé que les candidatures au Comité permanent du Forum soient

adoptées. La proposition a été adoptée à l'unanimité. Le Président a remercié le Comité de facilitation de l'élection et a exprimé sa reconnaissance à ceux qui avaient accepté de servir le Forum jusqu'au Forum IV et pendant celui-ci.

55. La composition du Bureau nouvellement élu de l'IFCS et le nom des membres nouvellement élus du Comité permanent du Forum figurent à l'annexe 15.

Prochaines réunions du Forum

56. Le Président a noté deux offres généreuses visant à accueillir le Forum IV en 2003, reçues des Gouvernements de la Hongrie et de la Thaïlande. Par la suite, le Gouvernement hongrois a accepté de modifier son offre de façon à accueillir le Forum V en 2005 ou 2006. Le calendrier suivant a été adopté pour les prochaines réunions de l'IFCS : le Forum IV aura lieu en 2003 en Thaïlande. Le Forum V aura lieu à la fin de l'année 2005 ou en 2006 en Hongrie. Le Forum a exprimé à l'unanimité sa reconnaissance aux Gouvernements hongrois et thaïlandais pour l'intérêt qu'ils ont manifesté pour les travaux de l'IFCS et leur contribution à cet égard.

Clôture du Forum III

57. Les représentants de plusieurs pays et ONG ont remercié et félicité le Président, le Secrétariat, le Gouvernement brésilien et le Comité organisateur local de tous les efforts consentis pour assurer le succès de la réunion. Le Président a remercié les Vice-Présidents, le Secrétaire exécutif, le Secrétariat et tous les responsables des dispositions locales qui avaient garanti la bonne marche des travaux. Il a exprimé la reconnaissance du Forum pour l'hospitalité des autorités du Brésil, de Bahia et de Salvador. Mme I. Teixeira, Ministre de l'Environnement, a prononcé l'allocution de clôture au nom du Gouvernement brésilien. Elle a souligné l'importance du travail accompli pendant les séances du Forum III et les succès obtenus en matière de sécurité chimique. Elle a également noté que les stratégies de gestion rationnelle des produits chimiques élaborées au cours du Forum III non seulement encourageraient le gouvernement brésilien à poursuivre son action en matière de politique de l'environnement mais constitueraient une importante étape en vue de la sécurité chimique mondiale. En conclusion, Mme Teixeira a remercié le Président, les Vice-Présidents et les participants des efforts consentis pour réaliser cet objectif important.

58. Le Président, M. J. R. Hickman, relevant que son mandat venait à expiration, a présenté ses meilleurs vœux de succès à M. H. B. Cavalcanti qui devait lui succéder en lui souhaitant la bienvenue. M. Cavalcanti a rendu hommage à ses prédécesseurs le Dr G. Bengtsson et M. J. R. Hickman dont il a loué la direction efficace. Il a exprimé ses remerciements aux nouveaux membres du Comité permanent du Forum qui étaient désireux d'appuyer et de promouvoir activement les buts de l'IFCS.

59. M. J. R. Hickman a souhaité aux participants un bon voyage de retour dans leurs pays et a déclaré clos les travaux du Forum III.

ANNEXE 1

Mandat de l'IFCS

Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique Mandat

1. Objectifs

1.1 Le Forum intergouvernemental sur la Sécurité chimique (ci-après dénommé “le Forum”) est un dispositif non institutionnel destiné à analyser et rapporter les progrès accomplis par les gouvernements, les organisations internationales et les organismes intergouvernementaux pour arriver à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, et à donner des avis et des orientations et à faire des recommandations.

1.2 Le Forum cherche à obtenir de la part des représentants des gouvernements, en consultation avec d’autres participants (voir le paragraphe 3), un consensus sur l’élaboration des priorités et stratégies pour l’application du Chapitre 19 d’Action 21 (Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux) et des questions apparentées, et procède à l’examen périodique de ces stratégies.

1.3 Le Forum a pour but de donner des orientations politiques en mettant particulièrement l’accent sur la coopération régionale et sous-régionale. Il tend à élaborer des stratégies d’une manière coordonnée et intégrée et à favoriser la compréhension des problèmes. Pour développer l’appui nécessaire à l’exécution de ces fonctions, le Forum attirera l’attention des gouvernements, des organismes donateurs et des institutions de financement sur la nécessité de disposer de ressources suffisantes.

1.4 Le Forum s’emploie à :

- a) Donner des avis clairs et cohérents sur des procédures intégrées et rentables d’évaluation des risques et de gestion des produits chimiques sur la base de principes écologiquement rationnels et généralement acceptés, ainsi que des avis sur les possibilités de remplacement des produits chimiques interdits ou faisant l’objet de restrictions sévères ;
- b) Améliorer la définition des tâches et la compréhension mutuelle des rôles, initiatives et activités au sein des gouvernements et des organisations internationales ayant des responsabilités en matière de sécurité chimique, ainsi qu’entre eux.

2. Fonctions

Les fonctions du Forum sont les suivantes :

- a) Identifier les priorités d’action collective en matière de sécurité chimique,

conseiller et, s'il y a lieu, recommander des stratégies internationales concertées pour la détermination des dangers et l'évaluation des risques liés aux substances chimiques, notamment les expositions professionnelles, et pour la gestion écologiquement rationnelle de celles-ci, y compris des programmes de réduction des risques et de communication dans ce domaine, compte tenu en particulier des besoins spéciaux des pays en développement ;

b) Aider à instaurer, par l'intermédiaire des gouvernements, une collaboration entre des organismes nationaux, régionaux et internationaux actifs dans le domaine de la sécurité chimique et éviter tout double emploi dans ce domaine ;

c) Promouvoir le renforcement des mécanismes de coordination nationaux et des capacités nationales de gestion des substances chimiques, notamment en ce qui concerne le développement des infrastructures, la formation, l'éducation, la recherche et la surveillance, ainsi que l'information ;

d) Promouvoir des accords et engagements internationaux relatifs à l'harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques ;

e) Aider à recenser les lacunes dans les connaissances scientifiques et promouvoir l'échange d'informations et la coopération scientifique et technique, y compris la formation, l'éducation et le transfert de technologie ;

f) Evaluer périodiquement l'efficacité des activités entreprises pour mettre en œuvre les stratégies internationales recommandées en matière de sécurité chimique, faire des recommandations concernant de nouvelles activités et, s'il y a lieu, donner des conseils quant au renforcement ou à la création des mécanismes de suivi nécessaires ;

g) Conseiller les gouvernements dans leur action en matière de sécurité chimique, en particulier sur les aspects législatifs, promouvoir la coopération entre les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, et encourager une répartition appropriée des tâches entre les organisations et d'autres organismes à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, d'une façon aussi claire et aussi cohérente que possible ;

h) Promouvoir le renforcement des programmes nationaux et de la coopération internationale pour prévenir les accidents chimiques, y compris les accidents industriels majeurs, pour s'y préparer et pour y faire face ;

i) Promouvoir le renforcement des programmes de prévention et de traitement des intoxications dues à des substances chimiques ;

j) S'acquitter de toute autre fonction en rapport avec l'objectif et les buts du Forum, qui pourrait lui être confiée par les gouvernements participants.

3. Participation

3.1 Tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et de l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) sont invités à

participer au forum (“gouvernements participants”). Les Membres associés des institutions spécialisées sont également invités à participer au Forum, mais sans droit de vote.

3.2 Les institutions spécialisées et les organes compétents des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales s’occupant de sécurité chimique, représentant des groupements géographiques, politiques et économiques régionaux et sous-régionaux de pays selon ce qu’il conviendra (“organisations intergouvernementales participantes”), sont invités à participer au Forum sans droit de vote.

3.3 Les organisations non gouvernementales internationales s’occupant de la science, de la santé, de la protection des intérêts des travailleurs, de l’environnement, des consommateurs et de l’industrie, qui œuvrent dans le domaine de la sécurité chimique sont invitées à participer au Forum, sans droit de vote (“organisations non gouvernementales participantes”).

3.4 Dans le présent mandat, on entend par “participants” tous les gouvernements, membres associés et organisations intergouvernementales et non gouvernementales susmentionnées.

3.5 Les participants ont le droit d’assister à toutes les réunions organisées par le Forum (par exemple les groupes de travail spéciaux, les séances plénières, etc.). Les exceptions devront concerner des sujets spécifiques, restreints et sensibles. Les raisons motivant l’exclusion devront être exposées un jour à l’avance au secrétariat.

4. Représentation gouvernementale

Les représentants des gouvernements doivent être de hauts fonctionnaires s’occupant de la sécurité chimique, notamment de la santé et de l’environnement. Des conseillers peuvent, le cas échéant accompagner chaque représentant. Il est souhaitable que chaque gouvernement veille à ce que sa délégation reflète tout l’éventail des intérêts nationaux.

5. Sessions

En fonction des fonds disponibles, il est prévu que le Forum organise des sessions à des intervalles de deux ou trois ans. Ces sessions passeront périodiquement en revue les progrès accomplis sur le chapitre 19 d’Action 21 et la nécessité d’organiser d’autres sessions, en fonction des recommandations du Comité permanent du Forum.

6. Bureau

A chaque session, le Forum élit un bureau composé d’un président et de cinq vice-présidents parmi les représentants des gouvernements participants. Ils entrent en fonction immédiatement après la fin de la session au cours de laquelle ils ont été élus et gardent leurs fonctions jusqu’à la fin de la session suivant leur élection. Ils assument collectivement les responsabilités déléguées par une session du Forum ou par le Comité permanent du Forum pour coordonner et appuyer leur travail.

7. Comité permanent du Forum

7.1 Un Comité permanent du Forum est créé pour :

- a) présenter les nouvelles questions et les inclure en temps voulu à l'ordre du jour des sessions du Forum ;
- b) guider le processus d'élaboration des documents et des points à l'ordre du jour du Forum ;
- c) aider à collecter l'argent pour le Fonds fiduciaire et d'autres visant à appuyer la participation aux activités de l'IFCS ;
- d) soutenir les actions régionales ;
- e) répercuter les opinions des participants dans la planification des sessions du Forum ;
- f) coordonner, si besoin est, la présentation des recommandations de l'IFCS aux organes directeurs des organisations internationales par le biais des représentants nationaux ;
- g) coordonner, si besoin est, la transmission des rapports et des informations de l'IFCS à la Commission des Nations Unies sur le développement durable ; et
- h) remplir d'autres fonctions confiées par le Forum.

7.2 Le Comité permanent du Forum se compose du Bureau, du président sortant, du président par intérim du Comité de coordination interorganisations (IOCC) du Programme interorganisations pour la Gestion rationnelle des Produits chimiques (IOMC), d'un gouvernement participant représentant le pays devant accueillir la prochaine session du Forum, douze gouvernements participants à élire à chaque session du Forum (de façon à assurer une représentation régionale et géographique équitable) et quatre représentants des organisations non gouvernementales désignées par les organisations non gouvernementales participantes présentes à la session et représentant les intérêts de la science, du public, de l'industrie et des travailleurs.

7.3 Le Secrétaire exécutif est un membre de droit du Comité permanent du Forum.

8. Groupes de travail spéciaux

En fonction des fonds disponibles, le Forum ou le Comité permanent du Forum peut prévoir la création de groupes de travail spéciaux composés de gouvernements et autres participants, pour une période déterminée, à qui seront confiées des tâches particulières. Conformément aux décisions du Forum ou du Comité permanent du Forum portant création du groupe de travail concerné, d'autres participants peuvent assister aux réunions des groupes de travail spéciaux ainsi qu'à leurs délibérations, sans droit de vote.

9. Points focaux nationaux

9.1 Chaque pays doit avoir un seul point focal national servant de moyen de communication avec l'IFCS. Ce point focal doit être un poste gouvernemental à un niveau politique adapté, désigné de préférence au sein du ministère ou de l'agence responsable de la coordination des activités nationales en matière de sécurité chimique.

9.2 Le point focal national doit donner au Forum des informations sur les priorités nationales et les progrès dans la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. Il doit également diffuser dans le pays les informations concernant les activités du Forum, notamment auprès des organisations gouvernementales et non gouvernementales appropriées.

10. Organisation administrative

Sur les instructions du Comité permanent du Forum, le Président passe des accords avec une organisation agréée par le Comité permanent du Forum pour employer le personnel et les services administratifs (y compris la fourniture des locaux) nécessaires pour le Secrétariat.

11. Secrétariat

Le Forum, le Comité permanent du Forum et les groupes de travail spéciaux bénéficient des services d'un secrétariat.

12. Décisions

12.1 Le Forum ne doit ménager aucun effort pour parvenir à un accord par consensus sur toutes les questions. Si tous les efforts pour parvenir à un consensus échouent et si aucun accord n'est trouvé, les décisions sont prises, en dernier ressort, à la majorité simple des gouvernements participants présents et votants. Chaque gouvernement participant dispose d'une voix. Aux fins du présent mandat, on entend par "gouvernements participants présents et votants" ceux qui ont exprimé un vote — affirmatif ou négatif — valable. Les gouvernements participants qui se sont abstenus ne sont pas considérés comme votants.

12.2 Le Bureau est élu par consensus ; faute de consensus, l'élection a lieu au scrutin secret.

13. Règlement intérieur

Le Forum adopte et peut modifier éventuellement, à n'importe quelle session, son règlement intérieur. Le Comité permanent du Forum, et les groupes de travail spéciaux appliquent, *mutatis mutandis*, le règlement intérieur adopté par le Forum.

14. Ordre du jour

Le secrétariat établi, en consultation avec le Président du Forum et sous son autorité, un ordre du jour provisoire pour chaque session du Forum, avec une recommandation concernant le rapporteur de la réunion. Tout participant peut demander au secrétariat

l'inscription de points particuliers à l'ordre du jour provisoire avant sa distribution. L'ordre du jour provisoire est communiqué à tous les participants au moins deux mois avant l'ouverture de la session. Après la communication de l'ordre du jour provisoire et avant son adoption par le Forum, les participants ne peuvent proposer que des points importants et urgents.

15. Budget et dépenses

15.1 Le Comité permanent du Forum prépare une estimation des dépenses afférentes au Forum, au Comité permanent du Forum et aux groupes de travail spéciaux, qui est soumise à chaque session du Forum en même temps que des informations concernant les dépenses pour la période écoulée depuis la dernière session. Cette estimation, et les modifications qui sont jugées appropriées par le Forum compte tenu des possibilités de financement, sont par la suite prises en considération dans le budget du Forum.

15.2 Toutes les dépenses liées à la participation au Forum, au Comité permanent du Forum ou aux groupes de travail spéciaux sont à la charge des participants, sauf accord passé avec le Forum. Toutefois, le Forum, par l'intermédiaire de son secrétariat, déploie des efforts pour obtenir le financement visant à garantir la participation de représentants de pays en développement, de pays à économie en transition et d'organisations non gouvernementales.

16. Rapports

Le Forum examine et adopte à chacune de ses sessions un rapport contenant ses recommandations. Ce rapport comprend un exposé résumant les opinions minoritaires, le cas échéant. Les rapports sont distribués à tous les participants au Forum et, par les voies appropriées, à la Commission du développement durable ainsi qu'aux organes directeurs des organisations de l'IOMC participantes.

17. Langues

17.1 Les langues de travail du Forum sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

17.2 L'ordre du jour et le rapport final des sessions du Forum doivent être en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. Tous les documents de travail doivent comporter une section intitulée "Questions à examiner et actions demandées au Forum" traduite en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. L'interprétation simultanée est assurée aux sessions du Forum.

17.3 La langue de travail du Comité permanent du Forum est l'anglais. Le Comité étudiera au cas par cas la nécessité de recourir à d'autres langues.

ANNEXE 2

Rôle du Président

RÔLE DU PRÉSIDENT

La fonction du Président a été établie par une résolution de la Conférence internationale sur la Sécurité chimique, organisée à Stockholm (Suède) en avril 1994. Le Président est nommé par le gouvernement élu à cette fonction lors d'une session du Forum et il est en poste à partir de la fin de la session où il a été élu jusqu'à la fin de la session suivante.

Le Président représente tous les participants du Forum dans l'exécution de ses fonctions officielles, qu'il prenne part aux activités de l'IFCS, s'exprime dans le cadre de conférences internationales ou rencontre des personnalités dans des situations très diverses. Il doit s'efforcer de rester impartial et d'agir envers tous les participants d'une manière juste et équitable. Ses charges et ses responsabilités sont les suivantes :

- En tant que Président du Forum, il dirige celui-ci, mène les débats en séance plénière, veille au respect du Mandat et du règlement de l'IFCS et donne des conseils pour accomplir efficacement le travail du Forum pendant et entre les sessions.
- Il préside le Comité permanent du Forum et est habilité à convoquer des réunions, soit de sa propre initiative, soit en réponse à des demandes émanant des membres de ce Comité. Il aide le Secrétariat à mettre au point l'ordre du jour provisoire des réunions et des téléconférences.
- Le Président veille à ce que les élections des membres du Bureau et du Comité permanent du Forum se déroulent dans le respect du mandat et de l'usage du Forum. Il ne peut pas servir de représentant à son gouvernement pendant les réunions de l'IFCS.
- Il assure une promotion active de l'IFCS dans toutes les régions du monde et transmet régulièrement les informations relatives au travail du Forum aux gouvernements, aux ONG concernées et à d'autres.
- Il conseille et aide les vice-présidents à organiser les réunions régionales et sous-régionales.
- Il consulte l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour prendre les dispositions relatives aux installations et services fournis par l'OMS au Secrétaire exécutif et au personnel de l'IFCS.
- Le Président donne, selon les besoins, ses conseils et son appui au Secrétaire exécutif pour assurer un déroulement harmonieux du travail au jour le jour, comprenant la promotion de l'IFCS et la mobilisation de fonds pour ses activités.

ANNEXE 3

Rôles et responsabilités des Vice-présidents dans les régions

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES VICE-PRÉSIDENTS DANS LES RÉGIONS

Dans l'exécution de ses travaux, le Forum insiste sur la coopération à l'échelle régionale et sous-régionale. Il appartient donc aux **vice-présidents du Forum** :

- de promouvoir activement le Forum intergouvernemental sur la Sécurité chimique (IFCS ou Forum) dans leurs régions et sous-régions, ainsi que les recommandations du Forum,
- de communiquer aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux autres organisations les informations relatives à l'IFCS,
- de soutenir l'organisation de la coopération au niveau sous-régional,
- d'encourager de bons contacts intersectoriels dans l'ensemble de la région/sous-région, aidant ainsi à mieux comprendre les divers rôles et responsabilités des différents secteurs,
- de demander l'apport des pays et des autres participants au Forum dans la région/sous-région sur les questions et les sujets abordés lors du Forum, y compris l'identification des priorités à l'échelle régionale/sous-régionale, et d'assurer l'organisation à cet égard,
- de présenter l'opinion des régions au Forum, au Comité permanent du Forum et à d'autres réunions,
- de convoquer des réunions régionales et, si besoin est, d'apporter un soutien aux réunions au niveau sous-régional, auxquelles participent de nombreuses organisations, dont des organisations non gouvernementales et intergouvernementales, entre les réunions du Forum et, s'il y a lieu, durant les réunions de l'IFCS,
- d'organiser l'action au niveau régional en vue d'élire le Bureau du Forum et les membres du Comité permanent du Forum,
- d'organiser la présentation et la désignation des représentants régionaux aux groupes de travail spéciaux, aux groupes de coordination et aux comités de l'IFCS, en assurant une représentation géographique équitable de la région
- de travailler en collaboration étroite avec les points focaux nationaux de l'IFCS dans leur région.

ANNEXE 4

Lignes directrices pour les Points focaux nationaux

LIGNES DIRECTRICES SUR LES POINTS FOCaux NATIONAUX

Les critères suivants sont destinés à être adoptés comme lignes directrices, s'il y a lieu, selon les structures organisationnelles et les mécanismes de coordination dans chaque gouvernement.

1. Chaque gouvernement doit avoir un seul point focal national, identifié et communiqué par le Ministère des Affaires étrangères, qui servira de moyen de communication des activités de l'IFCS et de moyen de diffusion des informations.
2. Le point focal doit être un poste gouvernemental désigné et non une personne, et se trouver à un niveau d'établissement des politiques suffisamment élevé pour être en mesure de traiter avec tous les ministères qui partagent des responsabilités en matière de sécurité chimique (santé, environnement, agriculture, industrie, etc.) et d'examiner leurs préoccupations dans ce domaine. Si possible, ce poste devrait se trouver au sein du ministère ou de l'agence responsable de la coordination des activités nationales en matière de sécurité chimique. Toutefois, certains pays trouveront peut-être plus utile, pour répondre à leurs besoins, de nommer une personne bien précise comme point focal.
3. Le point focal doit entreprendre des efforts de coordination intersectorielle et établir un mécanisme pour diffuser dans le pays l'information sur les activités de l'IFCS à l'intention des organisations gouvernementales et non gouvernementales appropriées et pour faire des propositions contribuant aux orientations politiques et aux recommandations de l'IFCS.
4. Le point focal doit être disposé à fournir à l'IFCS des informations et des rapports de situation sur les priorités nationales relatives à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques.
5. Le point focal de l'IFCS doit communiquer avec les points focaux des organisations participantes (PNUE, BIT/OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE) au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des Produits chimiques (IOMC) et d'autres organisations internationales présentes dans le pays pour encourager la gestion rationnelle des produits chimiques. Les efforts accrus de l'IOMC d'informer les points focaux des réunions parrainées pourront les aider à cet égard.
6. Les gouvernements doivent s'efforcer de veiller à la continuité des points focaux nationaux. Le secrétariat du Forum doit être informé de tout changement survenu. Toutefois, avant chaque session du Forum, les gouvernements nationaux doivent reconfirmer les points focaux nationaux désignés.
7. Lorsqu'un pays n'a pas encore désigné un point focal national, le secrétariat du Forum doit communiquer avec ce pays par l'entremise de son Ministre des Affaires étrangères jusqu'à ce qu'un point focal soit désigné.

ANNEXE 5

Mandat du Comité permanent du Forum

COMITÉ PERMANENT DU FORUM Mandat

Composition du comité et membres élus

Président

5 vice-présidents

1 de l'IOMC (président de l'IOCC)

4 organisations non gouvernementales - industrie, science, intérêts publics, travailleurs

2 d'Afrique

2 d'Europe centrale et orientale

2 d'Amérique latine et Antilles

3 d'Asie et le Pacifique

3 des gouvernements d'Europe occidentale et autres

Pays dans lequel sera tenue la prochaine réunion du Forum

Le Président sortant de l'IFCS

Il y a donc 25 participants au total.

Le Secrétaire exécutif de l'IFCS apporte son concours au Comité permanent du Forum.

Rôle et responsabilités

- C Le Comité permanent du Forum guide le processus d'élaboration des articles et des documents lors des réunions, conformément à la pratique de l'approche du pays/promoteur/organisation principal(e) en ce qui concerne la préparation des points à l'ordre du jour.
- C Le Comité permanent du Forum aide le Secrétariat de l'IFCS dans sa collecte en vue de constituer le Fonds fiduciaire et l'assiste dans les ententes de "jumelage".
- C Selon les besoins, le Comité permanent du Forum fournit l'apport initial sur les nouvelles questions importantes devant être examinées par le Forum, en préparant la documentation pertinente nécessaire sur ces questions en vue de les diffuser auprès des participants de l'IFCS.
- C Le Comité permanent du Forum soutient les actions régionales.
- C Le Comité permanent du Forum coordonne, si besoin est, la présentation des recommandations de l'IFCS aux organes directeurs des organisations internationales par le biais des représentants nationaux.
- C Le Comité permanent du Forum coordonne, si besoin est, la transmission des rapports et des informations de l'IFCS à la Commission des Nations Unies sur le développement durable.

- C Le Comité permanent du Forum n'est pas habilité à prendre des décisions pour le compte du Président, des vice-présidents ou du Forum.
- C Exception faite du Président qui, à titre de personne indépendante responsable de la présidence, agit conformément aux recommandations du Forum dans son ensemble, les membres du Comité permanent du Forum serviront à véhiculer les opinions des pays participants dans leurs régions IFCS respectives ou au sein de leurs organisations non gouvernementales ou intergouvernementales respectives. Dans la mesure du possible, les membres du Comité permanent du Forum doivent entamer des consultations et des discussions avec ces pays ou ces organisations. Le Comité permanent du Forum doit encourager activement ces efforts par exemple en laissant du temps à ces consultations ou en mettant à disposition la documentation pour les réunions.

Modalités de fonctionnement

- C Dans la mesure du possible, le Comité permanent du Forum procède par courrier ou par téléconférence pour s'acquitter de ses tâches.
- C Le Président et le Secrétaire exécutif élaborent l'ordre du jour proposé pour les réunions et les téléconférences en consultation avec d'autres membres du Comité permanent du Forum.
- C La langue de travail est l'anglais, les décisions relatives aux services d'interprétation pendant les réunions étant prises au cas par cas.
- C Afin d'assurer l'uniformité et la participation, ce n'est qu'exceptionnellement que des remplaçants seront désignés pour participer aux réunions. Sous réserve d'en avoir discuté au préalable avec le Président, les membres peuvent, lors des réunions, être accompagnés de collègues de travail dont les compétences spécifiques sont nécessaires, sans oublier que c'est en maintenant l'assistance au niveau minimal requis que le groupe travaille avec le maximum d'efficacité.
- C Un membre gouvernemental, appartenant pour la première fois au Comité permanent du Forum, désigne un autre gouvernement, conformément à ce qui a été convenu dans son groupe régional, pour agir au besoin à titre de remplaçant ou de suppléant. Le Secrétaire exécutif peut, s'il y a lieu, faire appel à ce membre remplaçant ou suppléant.
- C Le Président a le pouvoir de convoquer des réunions, soit à son initiative, soit en réponse à des demandes présentées par des membres du Comité permanent du Forum.
- C Le Comité permanent informe régulièrement les participants de l'IFCS de l'état de leurs travaux. Divers moyens sont considérés, dont la publication d'une lettre de type "bulletin d'information" ou la présentation sur Internet. Les notes et documents du Comité permanent sont mis à la disposition des participants de l'IFCS qui en font la demande.

ANNEXE 6

Actions prioritaires au-delà de l'an 2000

Priorités d'action après 2000

1. Le Forum intergouvernemental sur la Sécurité chimique (IFCS ou Forum) est un dispositif non institutionnel par lequel les représentants des gouvernements et des organisations non gouvernementales et intergouvernementales examinent la mise au point d'une gestion écologiquement rationnelle des risques inhérents aux produits chimiques et leur réduction, fournissent des analyses et donnent des conseils en la matière. Le cas échéant, l'IFCS fait des recommandations aux organisations habilitées à mettre en œuvre des activités destinées à améliorer la gestion des produits chimiques.

2. La suite du document présente les recommandations pour les *Priorités d'action après 2000*. Ces recommandations portent sur:

- les priorités d'action pour les gouvernements ;
- le travail qui permettrait aux organismes internationaux de mettre au point des instruments efficaces dont les gouvernements pourraient se servir ;
- les moyens pour les partenaires de démontrer leur engagement en faveur de la sécurité chimique.

Le Forum soutient activement la coopération entre les organisations internationales et les gouvernements, ainsi que l'application des accords internationaux dans les pays. Il encourage également la coopération entre les pays, notamment au niveau régional et sous-régional.

Le Forum encourage les organisations internationales participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC) à poursuivre leurs efforts afin de mieux coordonner leurs activités visant à renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition et, dans le cadre d'un processus répondant à une demande explicite de ces pays, afin de perfectionner et d'intégrer leur gestion des produits chimiques.

3. La coordination efficace des efforts de sécurité chimique par tous les secteurs concernés est la condition préalable pour obtenir des résultats au niveau national. La participation active des employeurs et des travailleurs, la mobilisation du secteur non gouvernemental et le renforcement du « droit d'être informé » des communautés, sont des aspects importants pour renforcer la sécurité chimique. La responsabilité de produire et d'évaluer des données et de fournir des renseignements pertinents et fiables aux utilisateurs, aux gouvernements et au public en général quant à la sécurité des produits chimiques et quant aux précautions à prendre pour leur utilisation devrait incomber principalement aux fabricants, importateurs, ingénieurs-concepteurs et acheteurs industriels de produits chimiques, chacun de ces groupes devant fournir les informations relatives à l'utilisation de ces produits au stade de leur cycle de vie auquel il intervient. Les autorités publiques, quant à elles, sont chargées de mettre en place le cadre général des procédures d'évaluation des risques et les contrôles.

4. La gestion rationnelle des produits chimiques dépend de divers facteurs : recherche, formation, information, communications, instauration de mesures de contrôle, renforcement des capacités, assistance financière et technique, transfert de technologie aux pays en développement et aux pays en transition.

Il est recommandé d'organiser des programmes d'éducation et des cours de formation supplémentaires aux niveaux régional et national afin de constituer, dans les pays en développement et les pays en transition, un noyau de techniciens et d'administrateurs qualifiés. Il faudrait s'efforcer d'améliorer la coordination des activités dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'assistance technique.

5. Les mesures destinées à contrôler les produits chimiques et à lutter contre la pollution devraient être étroitement coordonnées et le principe de précaution, défini dans le principe 15 de la Déclaration de Rio, devrait être appliqué.¹ Il convient d'examiner toute la gamme des solutions susceptibles de réduire les risques, notamment celles consistant à encourager, en particulier, le remplacement des produits les plus dangereux par des produits moins dangereux, ou l'utilisation de nouveaux procédés.

6. Afin de protéger la santé des travailleurs, il convient d'accorder une attention particulière aux problèmes de sécurité et aux maladies professionnelles liées aux produits chimiques. Par ailleurs, afin de protéger la santé du grand public, il faut traiter clairement les questions de sécurité chimique concernant certains groupes sensibles (par exemple les personnes en âge de procréer, les femmes enceintes, les foetus, les enfants, les malades et les personnes âgées) dans l'évaluation et la gestion des risques.

Les organisations non gouvernementales d'intérêt public jouent un rôle précieux pour la transmission de l'information. Elles sont en effet bien placées pour diffuser les informations provenant de l'industrie chimique et des autorités dans les communautés et, en retour, pour faire part au législateur et aux responsables politiques des préoccupations de la communauté en matière de substances toxiques.

7. Les participants reconnaissent qu'il est important d'apporter une assistance technique et financière aux pays en développement et aux pays en transition et d'opérer un transfert de technologie vers ces pays si l'on souhaite satisfaire les « Priorités d'action pour l'IFCS après 2000 ».

S'il existe des mécanismes bilatéraux et multilatéraux d'assistance aux pays en développement et aux pays en transition, il est très important de consolider et d'élargir ces accords pour parvenir à une gestion efficace de la sécurité chimique. L'offre d'assistance technique et financière ne doit pas être discriminatoire.

8. L'ordre dans lequel les recommandations suivantes ont été placées ne préjuge en rien de leur degré d'importance.

¹ Certains pays ont manifesté une préférence pour le terme « envisagé », mais celui d'« appliqué » a été adopté à la majorité.

Domaine d'activité A :

Elargissement et accélération de l'évaluation internationale des risques chimiques

1. Il faudrait mettre au point, dès que possible, des principes communs sur des méthodes harmonisées d'exécution et de communication des évaluations des risques pour l'environnement et la santé. Ces principes doivent être acceptés au niveau international et permettre ainsi d'utiliser pleinement les évaluations des risques effectuées par les organismes internationaux et nationaux.

D'ici 2004, le Programme international sur la Sécurité chimique et le Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC) devraient s'être assurés que les recommandations pour les principes communs concernant les méthodes harmonisées en matière de terminologie, de cancer et de toxicologie de la reproduction et du développement sont disponibles. Partout où cela est possible, on devrait adopter des principes communs pour les méthodes concernant d'autres questions toxicologiques particulières, telles que l'immunotoxicologie, les perturbations endocriniennes et l'écotoxicologie.

2. L'évaluation des dangers (c'est-à-dire la première étape de l'évaluation du risque) devrait être effectuée conformément aux prescriptions applicables aux évaluations harmonisées du risque pour l'environnement et la santé, notamment en ayant recours à une méthodologie recommandée au niveau international dans un esprit de transparence et d'ouverture. Il convient d'entreprendre ces évaluations avec l'appui des organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC). De nouvelles méthodes permettant d'utiliser moins d'animaux de laboratoire devraient être mises au point, normalisées et validées.

Les évaluations des dangers devraient être réalisées conformément aux méthodologies recommandées au niveau international en privilégiant l'ouverture et la transparence. Outre les programmes nationaux, régionaux et internationaux d'évaluation en cours, grâce à l'initiative de l'industrie chimique, une évaluation des dangers inhérents à 1000 produits chimiques supplémentaires sera menée à bien d'ici 2004, et les informations qui en découlent seront mises à la disposition du public en temps voulu.

L'évaluation du risque a pour but d'estimer la probabilité d'un effet indésirable sur les êtres humains, les autres espèces et/ou les écosystèmes. Elle suppose une connaissance de l'exposition et de la sensibilité des espèces ou des systèmes susceptibles d'être touchés, ce qui peut varier d'une région à l'autre. Les méthodes et données ont été mises au point surtout pour les régions à climat tempéré.

Il faudrait rechercher la coopération des pays en développement et des pays en transition afin que toutes les données pertinentes, y compris les données relatives à l'exposition, nécessaires pour mesurer les effets sanitaires et écologiques soient bien établies et évaluées.

3. Il convient de mettre à la disposition du public tous les renseignements nécessaires sur les dangers inhérents à tous les produits chimiques commercialisés, et en priorité à ceux impliquant potentiellement les expositions les plus importantes.

Pour appliquer ce principe, le Comité permanent de l'IFCS devrait élaborer une proposition pour une *Priorité d'action* supplémentaire devant être débattue au cours du Forum IV. Celle-ci devrait s'intéresser :

- **au rôle joué par l'industrie en matière de production et d'évaluation des données ;**

- au rôle de l'industrie et des gouvernements pour fournir et rendre facilement accessibles au public les résultats de tests et leur interprétation afin de tirer des conclusions sur le degré de danger ou de risque;
- à l'opportunité de limiter les tests de toxicité sur les animaux lorsque il est possible d'utiliser d'autres méthodes, pouvant donner une garantie similaire de sécurité; et
- aux méthodes auxquelles on peut recourir pour garantir que les données pertinentes soient mises à la disposition du public dans les meilleurs délais par un examen des incitations et/ou restrictions appropriées.

DOMAINE D'ACTIVITÉ B : Harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques

1. Le Forum reconnaît que l'harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques à l'échelle mondiale améliore sensiblement la protection de la santé et de l'environnement, tout en facilitant les échanges commerciaux. Les travaux en cours aboutiront bientôt à un système de classification et d'étiquetage des produits chimiques harmonisé à l'échelle mondiale. Celui-ci comportera des critères de classification, les systèmes d'étiquetage qui en découlent et des directives pour les fiches de sécurité, comprenant les éléments du système concernant la communication des risques. Le Forum devrait prévoir des mécanismes propres à la consultation et à la participation de tous les pays dans le cadre du processus d'élaboration d'un système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage.

Le système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques devrait être accepté par le groupe de coordination du Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques pour l'harmonisation des systèmes de classification des produits chimiques et être pleinement adopté par le Conseil économique et social des Nations Unies avant le Forum VI.

Les parties intéressées devraient pouvoir bénéficier de conseils et d'autres instruments nécessaires à l'application du système mondial harmonisé préalables avant le Forum IV.

Tous les pays sont encouragés à appliquer le système mondial harmonisé dès que possible afin que celui-ci soit pleinement opérationnel d'ici 2008.

Tous les pays devraient tenir compte, dans la limite de leurs moyens et de leurs capacités, de l'élaboration du système mondial harmonisé pour tous les projets de modification des systèmes existants de classification et d'étiquetage des produits chimiques et pour l'application de la réglementation régissant les produits chimiques.

DOMAINE D'ACTIVITÉ C : Echange d'informations sur les produits chimiques toxiques et les risques chimiques

1. Il convient d'encourager tous les gouvernements à définir et/ou à prendre des dispositions pour que l'échange d'informations sur les produits chimiques se fasse en temps voulu. Grâce à un fonctionnement efficace de telles dispositions, il sera plus facile de surmonter les obstacles aux échanges d'informations. Les renseignements pertinents pourraient alors être communiqués à toutes les parties intéressées en temps utile, de la manière appropriée et, le cas échéant, non seulement dans telle langue(s) requise(s), mais aussi dans l'une au moins des six langues officielles des Nations Unies.

Les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC) devraient se charger de coordonner les appels de fonds et les efforts de mise en œuvre destinés à garantir l'accès Internet à tous les représentants des gouvernements des pays en développement et des pays en transition chargés de gérer les questions relatives aux produits chimiques, ainsi qu'une formation à l'utilisation de cet outil.

Il est possible de décrire ce type de disposition dans un Plan national d'action. Celui-ci devrait intégrer les apports d'une vaste gamme de parties intéressées : les autorités gouvernementales à tous les niveaux, les organisations non gouvernementales et l'ensemble du public dans le pays. Les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC) et leurs structures régionales devraient envisager, s'il y a lieu, de faciliter les échanges d'informations au sein des pays et entre eux en publiant des principes généraux.

Il est demandé à l'IFCS d'appuyer l'initiative destinée à éliminer les « obstacles à l'échange d'informations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques » en vue d'améliorer la communication entre les partenaires nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux.

D'ici 2005, au moins cinq pays de chaque région et, d'ici 2010, la majorité des pays devraient avoir mis en place des dispositions opérationnelles pour l'échange d'informations sur les produits chimiques dangereux.

2. Le Forum reconnaît le rôle de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international pour l'échange d'informations sur les produits chimiques toxiques.

Tous les pays sont encouragés à ratifier la Convention de Rotterdam ou à y adhérer afin qu'elle entre en vigueur dès que possible, de préférence d'ici le Forum IV. A cet effet, il faut absolument veiller à ce que toutes les procédures nécessaires soient mises en place afin que les pays puissent mettre rapidement en œuvre la Convention.

3. Le Forum reconnaît l'importance de donner à toutes les parties intéressées des informations sur les dangers des produits chimiques qui soient aisément accessibles et faciles à lire et à comprendre. Tous les pays sont invités instamment à prendre des dispositions en ce sens au moyen de procédures conformes à celles ayant trait aux fiches de sécurité de la Convention No 170 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les produits chimiques (1990). Il faudrait que l'industrie communique avec le public et diffuse, notamment, des informations concernant les dangers liés à la fabrication de produits chimiques.

D'ici 2004, la plupart des pays devraient avoir mis en place, des procédures pour veiller à ce que toute substance dangereuse mise en circulation s'accompagne, pour le moins, de renseignements fiables et suffisants pour la sécurité, qui soient aisément accessibles, faciles à lire et à comprendre, conformes aux fiches de sécurité de la Convention No 170 de l'Organisation internationale du Travail sur les produits chimiques (1990) et tiennent compte de la mise en place progressive du système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Le Forum reconnaît qu'il convient de veiller à ce que la diffusion des informations fondamentales en matière de santé, de sécurité et d'environnement ne soit pas limitée par des restrictions de confidentialité.

DOMAINE D'ACTIVITÉ D : Mise en place de programmes de réduction des risques

1. Afin de protéger la santé et l'environnement (y compris les eaux de surface et souterraines), les pays devraient mettre en place des stratégies écologiquement rationnelles et intégrées pour lutter contre les nuisibles et, le cas échéant, contre les vecteurs de maladies transmissibles.

D'ici 2004, la plupart des pays devaient avoir mis en place des stratégies intégrées et écologiquement rationnelles de lutte contre les nuisibles. Il faudrait également instaurer des stratégies ciblées de lutte contre les vecteurs (de maladies transmissibles), là où le besoin s'en fait sentir.

2. Il faut faciliter d'urgence l'identification, la neutralisation et l'élimination sans danger des stocks périmés de pesticides et autres produits chimiques (notamment les polychlorobiphényles (PCB)), au moyen d'une assistance technique et financière, en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition. De même, à l'avenir il faut éviter l'accumulation de pesticides et de produits chimiques périmés. Pour ce qui est de l'élimination finale des produits chimiques, le Forum et les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC) devraient promouvoir le recours à des techniques qui minimisent les risques, autrement dit à des techniques moins polluantes et plus sûres.

Au vu des résultats des accords internationaux pertinents, les pays devraient avoir établi, d'ici 2004, des plans d'action et au moins deux pays dans chaque région devraient avoir commencé à mettre en œuvre leur plan d'action national d'élimination des stocks de produits chimiques périmés.

3. Il convient d'accorder une attention particulière aux produits chimiques toxiques persistants ou bio-accumulables.

Il convient de poursuivre les travaux en vue d'une convention mondiale sur les polluants organiques persistants afin de parvenir, d'ici la fin de l'année 2000, à un accord sur une convention solide et efficace qui encouragera les pays à :

- **adopter la convention à la Conférence des plénipotentiaires qui doit se tenir à Stockholm, en mai 2001;**
- **la ratifier afin qu'elle entre en vigueur au plus vite, de préférence d'ici 2004.**
Le Comité permanent du Forum est prié d'inviter les pays et les régions à présenter des initiatives visant à réduire les risques que comportent d'autres produits chimiques de grand intérêt au Forum IV.

4. Il faut prévenir les accidents industriels majeurs. Tous les pays devraient mettre au point des systèmes nationaux de préparation et de réaction aux situations d'urgence, qui devraient comporter des stratégies d'éducation et de formation du personnel. Pour ce faire, ils trouveront des principes internationaux importants dans les documents élaborés par les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC).²

² Il s'agit notamment de la Convention No 174 de l'OIT concernant la prévention des accidents industriels majeurs (1993), des principes directeurs de l'OCDE pour la prévention, la préparation et l'intervention en matière d'accidents, du programme de sensibilisation et de préparation aux accidents industriels au niveau local (APELL), du Recueil de directives pratiques de l'OIT concernant la prévention des accidents majeurs dans l'industrie (1991) et du document d'orientation en matière de santé publique et d'incidents chimiques. La Convention de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU sur les effets transfrontières des accidents industriels fournit, elle aussi, une orientation en la matière.

Au moins 70 pays devraient avoir mis en place, d'ici 2002, des systèmes conformes aux principes internationaux, consacrés à la prévention des accidents industriels majeurs et à la préparation aux situations d'urgence et à l'intervention.

5. Il faut prévenir l'intoxication des utilisateurs de pesticides, en particulier des travailleurs agricoles et des cultivateurs des pays en développement et des pays en transition. La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international visera certains des aspects de ce problème. Néanmoins, afin de traiter plus en profondeur le problème des pesticides à toxicité aiguë, le Forum:

Prie son Comité permanent de préparer une première contribution sur l'étendue du problème des pesticides à toxicité aiguë, de donner une orientation pour la gestion et la réduction écologiquement rationnelle des risques, notamment en proposant, lorsqu'il y a lieu, le retrait progressif des pesticides à toxicité aiguë, et de présenter un rapport au Forum IV.

Prie instamment les pays d'appliquer les mécanismes existants au titre de la Convention de Rotterdam pour notifier au Secrétariat de la Convention de Rotterdam les formulations de pesticides extrêmement dangereuses en usage dans les pays en développement et les pays en transition et demande au Secrétariat de la Convention de Rotterdam de présenter un rapport sur les notifications qu'il aura reçues au Forum IV.

6. L'IFCS devrait appuyer et encourager les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour réviser le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides lors de sa conférence biennale qui aura lieu en novembre 2001.

Une fois le Code adopté dans sa forme révisée, l'IFCS devrait a) appuyer et encourager les gouvernements à jouer un rôle actif dans le respect de ce Code ; et b) collaborer avec la FAO et tous les partenaires principaux afin de leur permettre de jouer un rôle actif dans la surveillance de la mise en œuvre du Code.

7. Il convient d'ouvrir des centres antipoison qui fournissent des informations et des conseils en matière de toxicologie, et soient dotés de structures médicales et de laboratoires d'analyse toxicologique, et de perfectionner des centres existants en fonction des besoins déterminés et des ressources disponibles au de structures niveau de chaque pays. Pour la mise au point de ces équipements, les directives antipoison du Programme international sur la Sécurité chimique publiées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) fournissent une orientation pertinente valable à l'échelle internationale.

D'ici 2002, des centres antipoison devraient avoir été créés dans au moins 30 pays qui n'en ont pas encore et améliorés dans au moins 70 pays où ils existent déjà. Les systèmes nationaux de collecte de données harmonisées devraient avoir été largement améliorés, notamment pour ce qui a trait au classement des produits par catégorie en fonction, par exemple, du type d'intoxications qui peuvent en résulter, de leur nature chimique, de leur structure, de leur utilisation ou de leur fonction.

8. Le chapitre 19 du programme Action 21 reconnaît que les registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP)/inventaires d'émissions constituent un instrument important pour faire

prendre conscience au public des risques chimiques et un instrument efficace de gestion de l'environnement pour stimuler la réduction des risques liés aux produits chimiques. Bien que les RRTP soient conçus pour être propres à chaque pays, il existe des similitudes entre les divers systèmes nationaux. Les points communs de bon nombre des programmes RRTP qui ont fait leurs preuves: le fait d'établir une liste des matières polluantes ; d'élaborer des rapports multimédias et/ou intégrés quant aux émissions et aux transferts dans l'environnement (autrement dit dans l'air, l'eau et la terre) ; de classer les données en fonction des sources d'émission ; de communiquer des données périodiquement (normalement une fois par an) ; et de mettre les informations à la disposition du public.

Il faudrait que, d'ici 2004, au moins deux nouveaux pays dans chaque région IFCS aient établi des RRTP/inventaires d'émissions et que les pays qui ne sont pas dotés de RRTP/inventaires d'émissions envisagent d'entamer un processus national de conception de RRTP/inventaires d'émissions auquel participeraient les parties concernées et les parties intéressées et qui prendrait en considération les particularités et les besoins nationaux.

Cette priorité fait partie d'un plan d'action plus vaste du Forum en matière de RRTP/inventaires d'émissions qui figure en annexe du rapport final du Forum III.

9. Les gouvernements et l'industrie chimique devraient examiner la possibilité, en fonction des exigences réglementaires internes, ou conformément à ce qui est prévu au titre des accords internationaux, d'accorder au public le droit d'être informé des éléments chimiques qui entrent dans la composition des produits de consommation, ne serait-ce que sur une base qualitative, afin de leur permettre de faire des choix en matière de consommation en connaissance de cause.

DOMAINE D'ACTIVITE E : Renforcement des moyens et des capacités dont dispose chaque pays pour gérer les produits chimiques

1. Les pays devraient accroître leurs efforts pour mettre systématiquement au point une approche intégrée et coordonnée pour une gestion sûre des produits chimiques. Ils devraient par conséquent élaborer et mettre à jour régulièrement des profils nationaux, définir les priorités en matière de renforcement des capacités et mettre au point des plans d'action nationaux écologiquement rationnels. Les pays ayant achevé leur profil national doivent le diffuser autant que possible en utilisant, par exemple, la page d'accueil de l'UNITAR/CCE sur Internet, consacrée aux profils nationaux.

Il faudrait que, d'ici 2002, la plupart des pays aient mis au point des profils nationaux, au moyen d'un processus de multipartenariats.

Il faudrait que, d'ici 2002, tous les pays aient désigné un point de contact approprié (point focal national de l'IFCS) et aient entrepris un effort de coordination intersectorielle.

2. Il convient de développer des politiques ou des plans d'action nationaux³ à partir des renseignements provenant des profils nationaux au moyen d'un processus multipartenariats. Ces politiques/plans devraient être examinés et revus de temps en temps selon les besoins et comporter des informations et des détails sur les sujets suivants :
 - élaboration de lois et de politiques nationales et moyens efficaces de les mettre en œuvre,

³ Chaque fois que le terme national est employé dans ce texte, il signifie au niveau national ou à un autre niveau institutionnel, selon le cas.

- application de programmes d'éducation et d'autres projets conçus pour une sensibilisation nationale,
- renforcement des capacités en relation avec la gestion et la réduction des risques,
- renforcement des dispositifs et programmes institutionnels,
- renforcement des systèmes d'information nationaux, des réseaux et des liens Internet.

Il faut recourir à des techniques plus sûres et plus propres afin d'éviter, ou de réduire sensiblement les risques que représentent les produits chimiques dangereux pour la santé et la sécurité des travailleurs et de l'ensemble de la population, et pour l'environnement. Il convient d'intégrer la mise au point et l'utilisation de telles techniques aux plans d'action nationaux. Il incombe tout particulièrement à l'industrie de participer à la mise en oeuvre de programmes de réduction des risques.

Bien que les activités de réduction des risques incombent avant tout aux pays, l'existence de programmes régionaux et internationaux de réduction des risques est justifiée par les problèmes d'ampleur sous-régionale, régionale et internationale.

La plupart des pays et régions devraient avoir mis au point, d'ici 2005, des politiques nationales comprenant des objectifs, des priorités et des stratégies, ainsi que des plans d'action nationaux ciblés pour améliorer la gestion des produits chimiques.

3. Les pays ayant besoin d'une aide extérieure devraient inclure dans leurs priorités nationales concernant l'aide au développement le renforcement des capacités de gestion des produits chimiques et coordonner entre les ministères intéressés des demandes claires et bien définies de ressources extérieures supplémentaires. Il convient d'intégrer aux programmes de lutte contre la pauvreté, de développement de l'agriculture, etc., une dimension écologique, et de faire participer d'autres ministères tels que les ministères de planification à ces programmes. Le Forum invite instamment les pays et organismes donateurs à entreprendre le renforcement de leurs programmes d'assistance, à la fois au niveau politique et au niveau technique, et à notifier les progrès dans les rapports biennaux de l'OCDE sur l'assistance.

Les pays de l'OCDE, ainsi que les autres participants de l'IFCS, les organismes à but non lucratif et d'autres institutions devraient chercher dès maintenant à mobiliser suffisamment de ressources financières et d'assistance technique pour une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, au besoin notamment au moyen d'un transfert de technologie, ce qui donnerait la possibilité à tous les pays d'appuyer les activités entreprises dans le cadre de tous les programmes d'action de l'IFCS.

Le Comité permanent de l'IFCS devrait examiner l'assistance offerte aux pays pour appuyer le renforcement des capacités en vue d'une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et communiquer ses observations au Forum IV.

Le Forum encourage autant que possible la coordination au niveau international des divers efforts d'appui au renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays en transition, à l'intégration du travail sur le principe de l'information et du consentement préalable (PICP), les polluants organiques persistants, les stocks périmés, les registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP), les pesticides, etc. en fonction des demandes précises et explicites formulées par les pays en quête d'appui pour améliorer leur gestion des produits chimiques.

4. Une des conditions préalables pour pouvoir planifier, mettre en oeuvre, évaluer et coordonner les projets de renforcement des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques est d'améliorer l'accès à l'information sur divers aspects des activités de renforcement des capacités et des besoins liés à la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. Cela pourrait également contribuer aux efforts internationaux, régionaux et nationaux de sensibilisation au besoin croissant d'assistance pour le renforcement des moyens et des capacités dont dispose chaque pays pour gérer les produits chimiques d'une manière rationnelle.

Le Forum est favorable à la mise en place d'un réseau d'échange d'informations sur le renforcement des capacités pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques dans le cadre de l'IFCS, et prie les pays, les organisations internationales, l'industrie, les syndicats, les groupes d'intérêt public et le monde universitaire de participer activement à cet effort d'ici 2003.

DOMAINE D'ACTIVITE F : Prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux

1. **Le Forum demande que les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC) créent un groupe de travail sur le trafic illicite, en s'inspirant de l'expérience du Forum et en examinant les recommandations formulées par les groupes régionaux. Ce groupe de travail viendra s'ajouter aux activités en cours au sein des organisations participant à l'IOMC et devra mesurer le trafic illicite des produits toxiques et dangereux, examiner les mesures prises pour détecter et prévenir le trafic illicite et produire des recommandations quant à la manière dont les organisations participantes doivent poursuivre le travail entrepris par d'autres organisations, telles que Interpol, l'Organisation pour l'interdiction des Armes chimiques, et l'Organisation mondiale des Douanes, lui conférer une valeur ajoutée et contribuer à l'intégrer. L'évaluation et les recommandations en question devront être examinées par le Forum IV. Il faudrait que le Comité permanent du Forum reçoive des rapports intermédiaires quant au déroulement de l'analyse dans les domaines suivants :**
 - programmes visant la législation nationale et en application;
 - capacité de détection des importations et exportations illicites;
 - ressources et mécanismes opérationnels pour l'assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition;
 - ampleur du trafic illicite aux niveaux international, régional, sous-régional et national, et évaluation de son incidence à chacun de ces niveaux;
 - étendue de la coordination et de la coopération entre les divers partenaires;
 - manière dont les conventions internationales relatives à la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et les divers droits nationaux pourraient être appliqués plus efficacement à la circulation transfrontières des produits chimiques.
2. **Le Forum recommande que les gouvernements mettent au point des stratégies nationales de prévention, de détection et de réduction du trafic illicite, et notamment renforcent les lois les mécanismes judiciaires et la capacité des administrations douanières et autres autorités nationales à prévenir et combattre les expéditions illicites de produits chimiques, en améliorant les systèmes d'information, par exemple au moyen de systèmes**

de notification des cas, de la formation et d'autres mesures pratiques. Il faudrait en particulier, conformément à l'article 13 (1) de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international, que les pays offrent un appui approprié aux initiatives prises par les membres de l'Organisation mondiale des Douanes en vue de l'attribution de codes systèmes particuliers harmonisés à certains produits chimiques régis par la Convention de Rotterdam et aux polluants organiques persistants, ce qui permettrait de les comparer aux chiffres relatifs au respect de l'environnement.

ANNEXE 7

IETMP/Inventaire des émissions Plan d'action

Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP)/Inventaire des émissions

Plan d'action

Les participants du Forum III :

Reconnaissant la contribution des IETMP/inventaires des émissions pour sensibiliser les populations aux risques que peuvent présenter les produits chimiques et pour encourager efficacement la diminution des risques liés aux produits chimiques et la prévention/diminution des émissions;

Réaffirmant la disposition du chapitre 19 d'Action 21 encourageant à faire volontairement rapport des données des IETMP/inventaires des émissions en l'absence d'exigences obligatoires de présentation ;

Notant que la diffusion publique des données des IETMP/inventaires des émissions en application de principes ouvrant droit à être informé est un élément essentiel pour une gestion écologiquement rationnelle et un élément moteur ;

Soulignant qu'il est important de fournir une assistance financière et technique aux pays en développement et aux pays à économie en transition en vue de concevoir et de mettre en oeuvre des IETMP/inventaires des émissions nationaux ;

Recommandant que l'élaboration des IETMP/inventaires des émissions repose, le cas échéant, sur des profils nationaux, sur des plans d'action nationaux relatifs aux substances chimiques prioritaires et sur des systèmes d'information nationaux existants et y soit liée ;

Reconnaissant l'aide fournie par le PNUE, UNITAR et l'aide fournie par l'intermédiaire d'une coopération multilatérale/bilatérale ;

Reconnaissant l'importante contribution de l'OCDE dans des domaines tels que l'évaluation des données et l'utilisation des IETMP/inventaires des émissions en tant qu'outils pour des initiatives de gestion écologique (par exemple pour l'évaluation des risques) et se félicitant de toute initiative supplémentaire en la matière ;

Reconnaissant les efforts déployés par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe en vue de mettre au point un instrument juridiquement contraignant concernant les IETMP dans le code de la Convention d'Aarhus ;

Notant avec satisfaction le soutien déterminé du Conseil international des associations chimiques en faveur de programmes sur les IETMP/inventaires des émissions ;

Notant qu'il est important que l'ensemble des données des IETMP/inventaires des émissions soit finalement rendu public sous des formes qui encouragent une uniformisation à l'échelle nationale et internationale, sous des formes diverses comme les bases de données électroniques consultables et accessibles gratuitement sur l'Internet, ainsi que sous d'autres formes électroniques ou imprimées ;

Soulignant que divers accords internationaux sur l'environnement prévoient des dispositions sur la présentation de données sur les émissions ; et

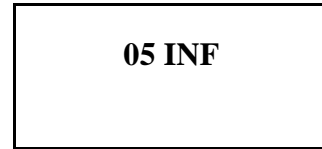
Notant qu'il est important de suivre les progrès relatifs à la création d'IETMP/inventaires des émissions dans le monde,

- ont encouragé les pays qui ne sont pas dotés de systèmes d'IETMP à prendre des mesures pour engager une procédure visant à concevoir un IETMP/inventaire des émissions national tout en tenant compte des circonstances et des besoins nationaux ;
- ont demandé la création d'un IETMP/inventaire des émissions dans au moins deux pays supplémentaires de chaque région de l'IFCS pour 2004 ;
- ont invité les pays à engager toutes les parties concernées et intéressées à créer des IETMP/inventaires des émissions et à faire en sorte que toutes les parties possèdent l'information et les capacités propres à participer de façon efficace ;
- ont prié instamment les pays à établir un lien entre les prescriptions de présentation au titre d'accords internationaux et les IETMP/inventaires des émissions nationaux ;
- ont invité la communauté multilatérale et bilatérale des donateurs à fournir une assistance financière et technique pour répondre aux demandes nationales d'assistance en matière d'IETMP/inventaires des émissions ;
- ont invité le PNUE et UNITAR à accroître l'assistance technique et financière accordée aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour renforcer leurs capacités nationales et leurs capacités à concevoir et à mettre en oeuvre des IETMP/inventaires des émissions nationaux ;
- ont demandé au Conseil international des associations chimiques de faire rapport au Forum IV sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la politique du Conseil en matière d'IETMP/inventaires des émissions, et notamment sur l'éventuelle divulgation publique volontaire et provisoire, par les membres du Conseil international des associations chimiques, d'informations sur leurs systèmes aux pays ne disposant pas de système d'IETMP/inventaire des émissions volontaire ou réglementaire, ; et
- ont demandé au Groupe de coordination sur les Inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP) du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) :
 1. de rédiger un rapport pour Forum IV résumant l'état d'avancement des travaux d'élaboration d'IETMP/inventaires des émissions ;
 2. de trouver des moyens de faire participer les pays qui ne sont pas membres de l'OCDE aux travaux du Groupe ;
 3. de rédiger un rapport sur l'établissement d'un lien entre les exigences de présentation au titre d'accords internationaux et les IETMP/inventaires des émissions nationaux ; et
 4. de coordonner les mesures susmentionnées et de rédiger un rapport consolidé pour examen et prise éventuelle d'action complémentaire au Forum IV.

ANNEXE 8

Liste des documents

- **Liste des documents de réunion (IFCS/FORUM III/05 Rev2 INF)**
- **Forum III - Documents disponibles en salle**



En Partenariat pour la Sécurité chimique mondiale

IFCS/FORUM III/05 INF
IFCS/FORUM III/05 INF
Original : anglais
22 mars 2000

FORUM III
Troisième session
du
Forum intergouvernemental sur la Sécurité
chimique

Salvador da Bahia, Brazil
15 – 20 octobre 2000

Liste des documents pour Forum III

Préparée par le Secrétariat de l'IFCS

LISTE DES DOCUMENTS

Point de l'ordre du jour	Sujet	Titre du document	Numéro du document
1	Ouverture de la réunion		
2	Table ronde <i>Les partenariats pour la sécurité chimique mondiale</i>		
3	Questions d'organisation pour Forum III		
	- Rapport sur la préparation de Forum III		
	- Adoption de l'ordre du jour	Projet d'ordre du jour	IFCS/FORUM III/01w
		Projet d'ordre du jour provisoire annoté	IFCS/FORUM III/02w
	- Adoption de l'emploi du temps	Proposition d'emploi du temps	IFCS/FORUM III/03w
		Proposition détaillée d'emploi du temps	IFCS/FORUM III/04w
4	Questions administratives de l'IFCS	Forum intergouvernemental sur la Sécurité chimique : Organisation du travail et Mandat	IFCS/FORUM III/06w
		Rôle du Président	IFCS/FORUM III/06w (Addendum)
		Forum intergouvernemental sur la Sécurité chimique : Etats financiers	IFCS/FORUM III/07w
5	Analyse de la situation	Analyse de la situation par le Président	IFCS/FORUM III/08 INF
6	Priorités d'action après 2000	Priorités d'action pour l'IFCS après 2000	IFCS/FORUM III/09w
7	Prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux	Prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux	IFCS/FORUM III/10w
8	Echange d'informations	Obstacles aux échanges d'informations pour la gestion rationnelle des produits chimiques	IFCS/FORUM III/11w
		Echanges d'informations pour la prise de décision en matière de production chimique	IFCS/FORUM III/13w
9	Inventaires des émissions	Inventaires des émissions (Inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes)	IFCS/FORUM III/14w

En Partenariat pour la Sécurité chimique mondiale

IFCS/FORUM III/05 INF (Rev 2)

10	Sensibilisation	Sensibilisation au niveau politique et priorité à donner au renforcement des capacités en matière de gestion des produits chimiques	IFCS/FORUM III/15w
11	Réseau de renforcement des capacités	Réseau de renforcement des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques : discussion et adoption/approbation éventuelle du projet de mandat	IFCS/FORUM III/12w
12	Déclaration de Forum III	Déclaration de Bahia sur la sécurité chimique - <i>Projet</i>	IFCS/FORUM III/16w
13	Election du Bureau de l'IFCS		
14	Autres questions		
15	Examen des conclusions et des recommandations, adoption du rapport de la réunion		
16	Clôture de la réunion		

Autres documents	
Titre	Numéro
Liste des documents pour la réunion	IFCS/FORUM III/05 INF
Liste des acronymes	IFCS/FORUM III/17 INF
Produits chimiques perturbant les fonctions endocrines : rapport de situation	IFCS/FORUM III/18 INF
Informations sur les procédures décisionnelles pour le programme de travail et le budget dans les organisations de l'IOMC	IFCS/FORUM III/19 INF
Troisième enquête de l'OCDE sur l'aide au développement dans le domaine du renforcement des capacités	IFCS/FORUM III/20 INF EN ANGLAIS SEULEMENT
Indicateurs simples de progrès	IFCS/FORUM III/21 INF EN ANGLAIS SEULEMENT
Harmonisation mondiale des systèmes de classification et d'étiquetage (GHS) - Rapport de situation, décembre 1998 - décembre 1999	IFCS/FORUM III/22 INF

En Partenariat pour la Sécurité chimique mondiale

IFCS/FORUM III/05 INF (Rev 2)

FORUM III — DOCUMENTS DE SÉANCE ¹

Réf. : ordre du jour	Titre	Préparé par	Langues
3	Questions d'organisation pour Forum III		
	Modalités de travail dans les séances plénières du Forum	Comité permanent du Forum	Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
7	Prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux		
	Prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux dans la région de l'Europe centrale et orientale	Hongrie et Slovaquie	Anglais, espagnol, français et russe
	Document régional de l'Asie sur la prévention du trafic international illicite de produits chimiques toxiques et dangereux	République de Corée du Sud	Anglais, espagnol, français
	Les mouvements illicites de produits et de déchets dangereux en Afrique - le cas du Sénégal	M. I. Sow (Sénégal)	Anglais, espagnol, français
	Document de la région Amérique latine et Caraïbes sur le trafic illicite	Mme J. Alvarez Uruguay	Anglais, espagnol, français
	Document de la région Europe occidentale et autres groupes sur le trafic illicite	M. M. Penders Etats-Unis d'Amérique	Anglais, espagnol, français
10	Sensibilisation		
	Expériences et enseignements de la collecte des données et du développement de plans d'action nationaux dans le cadre du protocole de Montréal	Banque mondiale Equipe du Protocole de Montréal	Anglais
	Sensibilisation et priorité à donner aux questions de gestion des produits chimiques pour les gouvernements des pays en économie de transition	Hongrie	Anglais, russe
	Sensibilisation et priorité à donner au renforcement des capacités de gestion des produits chimiques à tous les niveaux, les expériences de la Thaïlande	Thaïlande	Anglais
11	Réseau de renforcement des capacités		
	Réseau de renforcement des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques — informations complémentaires sur les services éventuels du réseau	UNITAR	Anglais, espagnol, français
13	Election du Bureau de l'IFCS		
	Comité d'élection	Comité permanent du Forum	Anglais, espagnol, français
Généralités			

¹ Les documents de séance ont été préparés par des participants de Forum III dans le but de donner des informations complémentaires et de faciliter ainsi les discussions et le travail du Forum.

En Partenariat pour la Sécurité chimique mondiale

IFCS/FORUM III/05 INF (Rev 2)

Réf. : ordre du jour	Titre	Préparé par	Langues
Séance d'informations sur le GHS, le 19 octobre	Développement d'un programme mondial de renforcement des capacités pour aider les pays à mettre en place le GHS	UNITAR et OIT	Anglais, espagnol, français
	Engagement des pays ne faisant pas partie de l'OCDE dans le programme de l'OCDE sur les substances chimiques produites en grandes quantité	OCDE	Anglais, espagnol, français

ANNEXE 9

Liste des acronymes

Liste des acronyms

Acronym	Nom complet
ABIQUIM	Brazilian Chemical Industry Association Associacion Bresiliénne de la Industrie Chimique Asociación Brasilena de la Industria Química
APELL APELL APELL	Awareness and Preparedness for Emergencies at Local Level Sensibilisation et préparation aux urgences au niveau local Concientización y preparación para emergencias al nivel local
CCPA	Canadian Chemical Producers Association Association canadienne des fabricants de produits chimiques
CDROM	Compact Disc/Read Only Memory
CEC CCE CCE	Commission of the European Communities Commission des communautés européennes Comision de las comunidades europeas
CEFIC CEFIC CEFIC	European Chemical Industry Council Conseil Européen de l'industrie Chimique Consejo Europeo de la Industria Química
CFC CFC CFC	Chlorofluorocarbon Chlorofluorocarbones Clorofluorocarbonos
CG/HCCS CG/HCCS CG/HCCS	Coordinating Group for the Harmonization of Chemical Classification Systems (IOMC) Groupe de coordination de l'harmonisation des systèmes de classifications des produits chimiques Grupo de coordinación para la armonización de los sistemas de clasificación de los productos químicos
CICAD CICAD CICAD	Concise International Chemical Assessment Documents Des documents internationaux succincts su l'évaluation des risques chimiques Documentos abreviados de evaluación internacional de productos químicos

CIS CIS CIS	International Occupational Safety and Health Information Centre (ILO) Centre International d'Informations de Sécurité et de Santé au Travail El Centro Internacional de Información sobre Seguridad y Salud en el Trabajo
CITES CITES CITES	Convention on Traffic in Endangered Species Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction Convención sobre el Comercio Internacional de Especies Amenazadas de Fauna y Flora Silvestres
CMA	Chemical Manufacturers' Association (USA)
CSD CDD CDS	Commission on Sustainable Development (UN) Commission du développement durable Comisión sobre el Desarrollo Sostenible
DGDs DGD DOD	Decision Guidance Documents Documents d'orientation des décisions Documentos de orientación des decisiones
DHA DAH DAH	Department of Humanitarian Affairs (UN) Département des affaires humanitaires Departamento de Asuntos Humanitarios
EC EC EC	European Commission Commission européenne Comisión europea
ECB BESC OESQ	European Chemicals Bureau Bureau européen des substances chimiques Oficina Europea de Sustancias Químicas
EU EU EU	European Union Union européenne Unión europea
ECETOC ECETOC ECETOC	European Chemical Industry Ecotoxicology and Toxicology Centre Centre européen d'écotoxicologie et de toxicologie de l'industrie chimique Centro Europeo de Ecología y Toxicología de la Industria Química

ECOSOC ECOSOC ECOSOC	Economic and Social Council (UN) Conseil économique et social Consejo económico y social
EHC EHC EHC	Environmental Health Criteria Critères d'hygiène de l'environnement Criterios de salud ambiental
EXICHEM EXICHEM EXICHEM	Existing Chemicals Database (OECD) Banque de données sur les substances chimiques existantes Banco de datos sobre productos químicos actuales
FAO FAO FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
FSC FSC FSC	Forum Standing Committee (IFCS) Comité permanent du Forum (IFCS) Comité Permanente del Foro (IFCS)
GCPF FMPC FMPC	Global Crop Protection Federation Fédération mondiale de la protection des cultures Federación Mundial para la Protección de las Cosechas
GEF FEM	Global Environment Facility Fonds pour l'environnement mondial
GESAMP	Joint Group of Experts on the Scientific Aspects of Marine Pollution Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers Grupo Mixto de Expertos sobre los aspectos científicos de la contaminación del mar
GHS GHS GHS	Globally Harmonized System for the Classification and Labelling of Chemicals Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques Sistema Armonizado Mundial de Clasificación y Etiquetado de Productos Químico
GINC RMIPC GINC	Global Information Network on Chemicals Réseau mondial d'information sur les produits chimiques Red de Información Mundial sobre Sustancias Químicas

IARC CIRC CIIC	International Agency for Research on Cancer Centre international de recherche sur le cancer Centro Internacional de Investigaciones sobre el Cáncer
ICCA ICCA ICCA	International Council of Chemical Associations Conseil international des associations chimiques Consejo Internacional de Asociaciones de la Industria Química
ICCS CISC CISQ	International Conference on Chemical Safety Conférence internationale sur la Sécurité chimique Conferencia Internacional sobre Seguridad Química
ICEM ICEM ICEM	International Federation of Chemical, Energy, Mining and General Workers Union Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie et des industries diverses Federación Internacional de Sindicatos de Trabajadores de la Química, la Energía, la Minería e Industrias Diversas
ICFTU CISL CIOSL	International Confederation of Free Trade Unions Confédération internationale des syndicats libres Confederación Internacional de Organizaciones Sindicales Libres
ICME ICME ICME	International Council on Metals and the Environment Conseil International des Métaux de l'Environnement Consejo Internacional de Metales y Medio Ambiente
ICSC ICSC TISPQ	International Chemical Safety Cards Fiches internationales sur la sécurité des produits chimiques Fichas internacionales de Seguridad Química
IFCS IFCS IFCS	Intergovernmental Forum on Chemical Safety Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique Foro Intergubernamental sobre Seguridad Química
IFPAAW FITPASC FITPAS	International Federation of Plantation, Agricultural and Allied Workers Fédération internationale des travailleurs des plantations, de l'agriculture et des secteurs connexes Federación Internacional de los Trabajadores de las Plantaciones, Agrícolas y Similares

IGO OIG OIG	intergovernmental organization organisation intergouvernementale organización intergubernamental
ILO BIT/OIT OIT	International Labour Office/International Labour Organization Bureau international du Travail/Organisation internationale de Travail Oficina Internacional del Trabajo/Organización Internacional del Trabajo
ILSI ILSI	International Life Sciences Institute Institut international des Sciences de la Vie
IMO OMI OMI	International Maritime Organization Organisation maritime internationale Organización Marítima Internacional
INC INC INC	Intergovernmental negotiating committee comite de negociation intergouvernemental comité intergubernamental de negociación
INTOX INTOX INTOX	Poison Information Database Management System (IPCS) Système de gestion des bases de données sur les intoxications aiguës Systema de Gestión de Bancos de Datos sobre intoxicación aguda
IOCC	Inter-Organization Coordinating Committee (IOMC)
IOMC IOMC IOMC	Inter-Organization Programme for the Sound Management of Chemicals Programme Interorganisations pour la gestion rationnelle des Produits Chimiques Programa Interorganismos para la Gestión Racional de las Sustancias Químicas
IPCS PISSC IPCS	International Programme on Chemical Safety Programme international sur la Sécurité chimique El Programa Internacional de Seguridad de las Sustancias Químicas
IPEN RIEPOP RIECOP	International POPs Elimination Network Réseau international pour l'élimination des POP Red Internacional de Eliminación de los COPs
IRPTC RISCPT RIPQPT	International Register of Potentially Toxic Chemicals Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques Registro Internacional de Productos Químicos Potencialmente Tóxicos

ISG ISG ISG	Intersessional Group (IFCS) Groupe Intersessions (IFCS) Grupo de Enlace (IFCS)
IUF UITA IUL	International Union of Food, Agricultural, Hotel, Restaurant, Catering, Tobacco and Allied Workers Associations Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes Unión internacional de trabajadores de la alimentación, agrícolas, hoteles, restaurantes, tabaco y afines
IUPAC UICPA UIQPA	International Union of Pure and Applied Chemistry Union internationale de chimie pure et appliquée Unión Internacional de Química Pura y Aplicada
IUPHAR UIPHAR	International Union of Pharmacology Union Internationale de pharmacologie Unión Internacional de Farmacología
IUTOX UITOX IUTOX	International Union of Toxicology Union internationale de toxicologie Unión Internacional de Toxicología
JECFA JECFA CMEAA	Joint Expert Committee on Food Additives Comité conjoint d'experts en additifs alimentaires Comité Mixto de Expertos in Aditivos Alimentarios
JMPR JMPR RCRP	Joint Meeting on Pesticide Residues Réunion conjointe sur les résidus de pesticides Reunión Conjunta sobre Residuos de Plaguicidas
LRTAP LRTAP LRTAP	The Convention Long-range Transboundary Air Pollution La Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance La Convención sobre la contaminación atmosférica transfronteriza a larga distancia
NGO ONG ONG	non-governmental organization organisation non gouvernementales organización no gubernamental
OECD OCDE OCDE	Organization for Economic Cooperation and Development Organisation de coopération et de développement économiques Organización de Cooperación y Desarrollo Económico

OECD DAC OECD DAC	OECD Development Assistance Committee Comité d'aide au développement
OEH OEH OEH	Occupational and Environmental Health (WHO) Médecine du travail et Hygiène du milieu Salud Ocupacional y Ambiental
OPCW	Organization for the Prohibition of Chemical Weapons
PAN PAN PAN	Pesticide Action Network Pesticide Action Network (no official translation into French) Red de Acción en Plaguicidas
PCB BPC PCB	Polychlorinated Biphenyls Biphényles polychlorés Bifenilos policlorados
PHE PHE PHE	Protection of the Human Environment (WHO) Protection de l'environnement humain Protección del Medio Humano
PIC PIC CFP	Prior Informed Consent Consentement préalable donné en connaissance de cause Consentimiento Fundamentado Previo
POPs POPs COP	persistent organic pollutants polluants organiques persistants contaminantes orgánicos persistentes
PRTRs IETMP PRTRs	Pollutant Release and Transfer Registers Inventaire des émissions et des transferts des matières polluantes El Grupo Coordinador de Registros de emisiones y transferencia de contaminantes
SCOPE SCOPE SCOPE	Scientific Committee on Problems of the Environment Comité scientifique pour les problèmes de l'environnement Comité Científico sobre los Problemas del Medio Ambiente

SGOMSEC SGOMSEC SGOMSEC	Scientific Group on Methodologies for the Safety Evaluation of Chemicals Groupe scientifique des méthodologies assurant la sûreté de l'évaluation des substances chimiques Grupo Científico sobre Metodologías para la Evaluación de la Seguridad de los Productos Químicos
SIDS SIDS SIDS	Screening Information Data Sets (OECD) Dossiers de dépistage des risques [traduction libre] Series de datos para la selección de información
SPREP SPREP SPREP	South Pacific Regional Environment Programme Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud Programa Regional del Pacífico sur para el medio ambiente
TSCA TSCA TSCA	Toxic Substances Control Act (USA) Loi relative au contrôle des substances chimiques toxiques Ley sobre el control de las sustancias químicas tóxicas
UN ONU ONU	United Nations Nations Unies Naciones Unidas
UNCED CNUED CNUMAD	United Nations Conference on Environment and Development Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement Conferencia de las Naciones Unidas sobre el Medio Ambiente y el Desarrollo
UN CETDG UN CETDG UN CETDG	United Nations Committee of Experts on the Transport of Dangerous Goods Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses Comité de Expertos en Transporte de Mercaderías Peligrosas
UNDP PNUD PNUD	United Nations Development Programme Programme des Nations Unies Pour le développement Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo
UNECE UNCEE UNCEPE	Economic Commission for Europe (UN) Commission économique pour l'Europe Comisión Económica para Europa
UNEP PNUM PNUMA	United Nations Environment Programme Programme des Nations Unies pour l'environnement Industrie et Environnement Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente Industria y Medio Ambiente

UNEP GC	UNEP Governing Council PNUE Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement PNUMA el Consejo de Administración del Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente
UNIDO ONUDI ONUDI	United Nations Industrial Development Organization Organisation des Nations Unies pour le développement industriel Organización de las Naciones Unidas para el Desarrollo Industrial
UNITAR UNITAR UNITAR	United Nations Institute for Training and Research Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche Instituto de las Naciones Unidas para la Formación Profesional y la Investigación
UNGASS UNGASS UNGASS	United Nations General Assembly Special Session Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies Perfodo especial de sesiones de la Asamblea General de las Naciones Unidas
WCO OMD	World Customs Organization Organisation Mondiale des Douanes
WEOG WEOG WEOG	Western Europe and Other Groups (IFCS) Europe de l'Ouest et autres groupes (FISC) Europa occidental y otros grupos
WHA WHA WHA	World Health Assembly (WHO) Assemblée mondiale de la santé Asamblea Mundial de la Salud
WHO OMS OMS	World Health Organization Organisation mondiale de la Santé Organización Mundial de la Salud
WWF WWF WWF	World Wide Fund for Nature (NGO; also known as World Wildlife Fund) Fonds mondial pour la nature Fondo Mundial para la Naturaleza

ANNEXE 10

Rapport des réunions du Groupe régional Afrique

Rapport des réunions du groupe régional Afrique 12 - 18 octobre 2000

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Ousmane TOURE, Directeur National au Mali de l'Assainissement et de la Lutte contre les dangers de la pollution et Vice-président du Forum intergouvernemental sur la Sécurité chimique (IFCS) a ouvert la réunion le mercredi 12 octobre 2000 à 9 heures.

M. Toure a rappelé les objectifs de Forum III et la nécessité d'harmoniser les points de vue du groupe africain aux réunions du Forum, pendant lesquelles des décisions importantes allaient être prises pour les cinq prochaines années.

Le représentant du gouvernement du Brésil a souhaité la bienvenue aux participants africains. Il a souligné l'importance de la réunion pour son pays qui partage avec les autres pays en développement les mêmes préoccupations à propos de la gestion des produits chimiques. Il a conclu en espérant que le séjour des participants au Salvador allait être à la fois plaisant et utile.

Après l'ouverture officielle, il y a eu une présentation de tous les participants dans la salle.

2. BUREAU

Les participants ont élu à l'unanimité :

Président : Ousmane TOURE (Mali)

Rapporteurs : Dudley ACHU SAMA (Cameroun) et Ibrahima SOW (Sénégal)

L'ordre du jour de la réunion a été adopté sans modifications.

3. PARTICIPATION DE LA RÉGION AFRIQUE

(Voir Annexe 16 du Rapport final de Forum III)

Pays

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Cameroun, Comores, Egypte, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Malawi, Mali, Madagascar, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sénégal, Togo, Zambie et Zimbabwe.

ONG

International Union of Food, Agricultural and Allied Workers' Associations (IUFAW, Bureau de l'Ouganda), Voarisoa (Madagascar).

Observateurs

Compagnie Hydrac (Cameroun), OBEPAB (Bénin).

4. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les présentations des pays résumant les activités dans le domaine de la sécurité chimique ont été suivies d'une discussion préliminaire aboutissant aux conclusions suivantes :

i) Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes d'action de Forum II (augmentation du nombre de points focaux nationaux, développement de plans d'action pour la gestion des produits chimiques, détermination des priorités), il faut reconnaître qu'il reste beaucoup à faire :

- Certains pays africains n'ont pas encore produit de profil national et ne disposent pas d'une législation suffisante en matière d'environnement ;
- Les moyens (humains, techniques, matériels ou au niveau des communications) nécessaire pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques restent faibles, voire inexistants. Il n'y a pas non plus de coordination très opérationnelle entre les différents acteurs.

ii) Depuis sa création, l'IFCS a accompli d'énormes progrès en développant de puissants partenariats pour la gestion des produits chimiques avec l'industrie, les gouvernements, les syndicats, les ONG, etc. Néanmoins, il reste des zones d'ombres : les effets potentiels pour la santé des populations et la sécurité des travailleurs engagés dans la production, la manipulation et le traitement des produits chimiques sont encore considérables.

iii) On comprend toujours mal en Afrique l'impact des polluants chimiques sur l'environnement (eau, air, sol, etc.) et sur la santé des populations.

iv) La prévention du trafic illicite des produits chimiques toxiques et dangereux doit attirer spécialement l'attention de ce Forum et devrait être l'une des principales priorités d'action.

A la lumière de ce qui précède, les pays africains doivent se préoccuper très attentivement du mécanisme qui leur donnera accès aux financements requis pour l'exécution des programmes prioritaires définis dans le cadre de Forum III. L'IFCS doit jouer un rôle moteur à cet égard.

5. PARTICIPATION AUX GROUPE DE TRAVAIL

Pour le représenter au Comité d'élection et aux groupes de travail établis à Forum III, le groupe a désigné les délégués suivants :

- Guinée, pour le Comité d'élection ;
- Nigéria, pour la Déclaration de Bahía ;
- Zambie, pour le trafic illicite des produits chimiques dangereux ;
- Nigéria, pour les priorités d'action après 2000.

Le Groupe de l'Afrique apporte un soutien sans réserve aux résolutions adoptées à ces différentes réunions.

6. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

A la fin des débats, le Groupe africain a établi des recommandations à présenter aux Groupes de travail et en séance plénière dans les six domaines d'activité suivants :

- Domaine d'activité A : Elargissement et accélération de l'évaluation internationale des risques chimiques ;

- Domaine d'activité B : Harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques ;
- Domaine d'activité C : Echange d'informations sur les produits chimiques toxiques et les risques chimiques ;
- Domaine d'activité D : Mise en place de programmes de réduction des risques ;
- Domaine d'activité E : Renforcement des moyens et capacités dont dispose chaque pays pour gérer les produits chimiques ;
- Domaine d'activité F : Prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux.

7. DÉSIGNATION DU BUREAU DE L'IFCS ET DES MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DU FORUM

Pour représenter l'Afrique au Bureau et au Comité permanent du Forum jusqu'à Forum IV, le Groupe a désigné :

Vice-président : Sénégal

Membres du Comité permanent du Forum

1. Nigéria
2. Madagascar

Le Malawi et l'Angola ont été désignés comme suppléants du Nigéria et de Madagascar.

ANNEXE 11

**Rapport des réunions du Groupe régional Asie et
Pacifique**

Rapport des réunions du groupe régional Asie et Pacifique 15 - 18 octobre 2000

Président : M. Geum-Su Seog, République de Corée, Vice-président du Forum intergouvernemental sur la Sécurité chimique (IFCS) Région Asie et Pacifique.

Animateur : M. Suho Seong, République de Corée.

Rapporteur : Dr Jarupong Boon-Long, Thaïlande

Le Groupe régional s'est réuni le 15 octobre (de 9 h à 12 h 30), le 16 octobre (de 14 h 30 à 18 h), le 17 octobre (de 9 h à 12 h 30) et le 18 octobre (de 9 h à 12 h 30). Les discussions ont porté sur les points 4, 6 à 8 et 11 à 13 de l'ordre du jour de Forum III. Seuls les points essentiels de ces discussions sont rapportés ci-après.

Point 4 de l'ordre du jour : Mandat de l'IFCS

Le groupe a estimé que la représentation régionale et géographique actuelle au Comité permanent du Forum (FSC) n'était pas équitable. Les régions des pays en développement devraient être mieux représentées.

Il a été décidé de changer le nom de la région et de l'appeler Asie et Pacifique.

Election des représentants régionaux à l'IFCS

Le groupe a désigné le Japon comme Vice-président régional de l'IFCS et, comme membres du FSC, la République populaire de Chine et la République islamique d'Iran. Suite à la décision prise en plénière d'accroître la représentation régionale, un quatrième membre du FSC a été sélectionné. Il a été décidé de partager le mandat entre la République de Corée et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le premier pays sera en poste pendant la première moitié du mandat, puis la Papouasie-Nouvelle-Guinée entrera en fonction jusqu'à Forum IV.

Point 6 de l'ordre du jour : Priorités d'action du Forum après 2000

Il y a eu de nombreuses propositions pour modifier le texte de ce point à la suite de la réunion régionale du mois d'août et des débats à Forum III. Celles-ci ont été soumises au groupe de travail du Forum par les représentants désignés de l'Iran et de la Thaïlande.

La région accorde de l'importance aux points essentiels suivants :

Domaine d'activité A

- Ajout de l'immunotoxicologie, de la perturbation des fonctions endocrines et de l'écotoxicologie à la liste des paramètres toxicologiques pour les principes communs d'approche harmonisée ;
- Besoin de transparence et d'ouverture dans l'évaluation des risques ;
- Engagement des pays en développement dans l'évaluation des risques ;
- Appui technique et financier pour permettre la participation des pays en développement.

Domaine d'activité B

- Le calendrier proposé doit permettre des différences entre les moyens et les capacités

Domaine d'activité C

- Intégration d'un objectif à plus long terme pour les échanges d'informations sur les produits chimiques dangereux

Domaine d'activité D

- Les stratégies d'intégration des programmes doivent être écologiquement rationnelles
- Besoin de clarté sur le type de données à collecter

Domaine d'activité E

- Il y a besoin d'un mécanisme multilatéral pour renforcer les moyens qu'ont les pays en développement de participer aux activités dans le domaine de la sécurité chimique.

Point 7 de l'ordre du jour : Prévention du trafic international illicite

Les participants ont discuté et approuvé le document d'information distribué en séance. Ce document donne comme recommandations essentielles : le besoin d'une réunion d'experts sur le sujet, le besoin d'études de cas sélectionnées, le rôle des ONG dans la sensibilisation et l'importance de mettre en œuvre la Convention de Rotterdam.

Point 8 de l'ordre du jour : Echanges d'informations

Les participants ont discuté du document de travail 11w et approuvé en général les propositions. Ils ont estimé néanmoins qu'il fallait inclure d'autres systèmes de communication, comme les télécopies, le téléphone ou le courrier postal.

Ils ont également approuvé en général le document 13w, mais certains délégués se sont inquiétés de la référence faite à l'initiative Responsible Care. Ils ont estimé qu'il fallait compléter le texte des recommandations pour éclaircir le concept.

Point 11 de l'ordre du jour : Réseau de renforcement des capacités

Les débats autour de ce point se sont axés sur la portée à donner à ce réseau et sur les priorités des services fournis. Le concept général a été approuvé.

Point 12 de l'ordre du jour : Déclaration de Bahía

Les participants ont proposé les additions et modifications suivantes :

- La nécessité de reconnaître la grande diversité des besoins des pays développés comme de ceux en développement
- La nécessité de reconnaître que la protection de la santé et de l'environnement devrait être la première des considérations à envisager pour les questions dans le domaine de la chimie
- Il n'y a pas besoin de préciser des dates pour les buts particuliers
- La nécessité d'un mécanisme multilatéral pour renforcer les moyens qu'ont les pays en développement de participer aux activités dans le domaine de la sécurité chimique.

Les participants ont également envisagé la proposition d'inclure une référence au principe de précaution, mais ils ne sont pas parvenus à un accord à ce sujet.

ANNEXE 12

**Rapport des réunions du Groupe régional Europe
centrale et orientale**

Rapport des réunions du groupe régional Europe centrale et orientale 15 - 18 octobre 2000

Les représentants de 14 pays ont participé à la réunion : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Géorgie, Fédération de Russie, Hongrie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovénie.

Les participants ont exprimé leurs remerciements au gouvernement brésilien, notamment pour l'excellent travail de préparation et l'organisation de la réunion.

Le Professeur Ungvary, Vice-président de l'IFCS, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants.

Nomination des rapporteurs du groupe

Le Dr Rusnak de la Slovaquie et le Dr Tompa de Hongrie ont été élus comme rapporteurs du groupe régional.

Adoption de l'ordre du jour

La réunion a suivi le programme décrit dans «L'emploi du temps détaillé » (04w point 3 de l'ordre du jour) et les instructions du Président (Note d'information à l'intention des vice-présidents)

Programme des réunions :

1. Emploi du temps
2. Nomination d'un rapporteur pour le groupe
3. Présentation et discussion des points 3 et 4 de l'ordre du jour
 - a) Mandat du Comité permanent du Forum (FSC)
 - b) Procédure électorale
 - c) Rôle du Président
 - d) Rôle et responsabilités des vice-présidents dans les régions
 - e) Lignes directrices pour les points focaux nationaux
 - f) Comité permanent du Forum
4. Comité d'élection
5. Désignation du Bureau et des membres du FSC
6. Point 6 de l'ordre du jour (Priorités d'action après 2000)
7. Point 7 de l'ordre du jour (Trafic international illicite des produits toxiques et dangereux)
8. Point 8 de l'ordre du jour (Obstacles aux échanges d'informations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et Echanges d'informations pour la prise de décision en matière de production chimique)
9. Point 9 de l'ordre du jour (Inventaires des émissions)
10. Point 10 de l'ordre du jour (Sensibilisation au niveau politique et priorité à donner au renforcement des capacités de gestion des produits chimiques)
11. Réseau de renforcement des capacités

Procédure électorale

Mme Manuela Godden (Secrétariat de l'IFCS) et le Vice-président ont informé les participants de la procédure électorale, suivant le document de séance traitant du sujet (IFCS/FCS/00.44).

M. Fran Marovic (Croatie) a été élu au Comité d'élection.

La Hongrie a été désignée comme Vice-président. La Fédération de Russie et la Slovénie ont été désignées comme membres du Comité permanent du Forum. Les participants ont tenu compte de la répartition entre les sous-régions de la région.

Ambiance de la réunion

Elle s'est caractérisée par une atmosphère amicale et une volonté de coopération. Chaque document a fait l'objet d'une brève présentation par le Vice-président ou un autre membre du groupe, puis d'une discussion détaillée. Les débats ont été vivants et constructifs.

Certains membres de la Région participaient à divers groupes de travail spéciaux (comme les priorités d'action après 2000, la Déclaration de Bahía, le trafic international illicite des produits toxiques et dangereux). L'Azerbaïdjan a présenté un rapport sur l'industrie du pétrole dans ce pays. Les rapporteurs ont préparé des comptes rendus des activités quotidiennes du groupe régional qui ont été présentés au FSC ou en séance plénière.

L'intérêt a été particulièrement marqué pour les sujets préparés par des pays de la région Europe centrale et orientale (par ex. les Priorités d'action après 2000, le trafic international illicite des produits toxiques et dangereux dans la région, sensibilisation et priorité à donner aux questions de gestion des produits chimiques dans les pays en économie de transition). Les membres de la région ont modifié certaines recommandations ou en ont adjoint de nouvelles.

Observations finales

Le Vice-président a fait un bref résumé et relevé la réussite de la réunion pour ce qui est d'avoir aidé les participants à se préparer à leurs futures activités dans le domaine de la sécurité chimique. Il a loué les rapporteurs, M. Karel Blaha pour son rôle dans la coordination des réunions régionales, le Dr Kovacicova pour son rôle dans la préparation de l'un des documents de séance (Trafic international illicite des produits toxiques et dangereux en Europe centrale et orientale). Finalement, le Vice-président a exprimé l'espoir que la Hongrie puisse organiser Forum IV et il a remercié les membres de la région pour leur travail, leur appui et leur confiance dont ils ont fait preuve en l'élisant, ainsi que pour leur soutien unanime à la candidature de la Hongrie pour l'organisation de Forum IV.

ANNEXE 13

**Rapport des réunions du Groupe régional Amérique
latine et Caraïbes**

Rapport des réunions du groupe régional Amérique latine et Caraïbes 15 - 18 octobre 2000

Le groupe régional Amérique latine et Caraïbes s'est réuni plusieurs fois au cours de Forum III. Étaient présents les représentants de l'Argentine, des Bahamas, de la Barbade, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de Cuba, de l'Équateur, de El Salvador, de Haïti, du Honduras, de la Jamaïque, du Mexique, du Nicaragua, du Pérou, de Trinité-et-Tobago, de l'Uruguay et du Venezuela, ainsi que les représentants d'autres régions et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

L'Argentine et le Brésil ont coordonné les réunions. Le Brésil a également assuré la fonction de rapporteur aux séances de travail du groupe régional.

La réunion avait pour objectif de discuter des points à l'ordre du jour de la troisième session du Forum intergouvernemental sur la Sécurité chimique (IFCS), en vue de se mettre d'accord sur des positions communes à présenter à la session et d'élire le Vice-président régional, les membres du Comité permanent et leurs suppléants.

Le groupe régional a réaffirmé le rôle précieux du Forum en tant que mécanisme favorisant la coopération et l'intégration des actions nationales et internationales dans le domaine de la sécurité chimique. Le Forum n'est pas un organisme international et ses recommandations n'ont pas force de loi. Par conséquent, ses documents doivent refléter cet esprit de coopération et non constituer des textes à négocier entre les délégations.

La région a exprimé son intention de faire tous les efforts en son pouvoir pour réaliser les buts et les objectifs du Forum, étant entendu que celui-ci est un outil précieux pour instaurer la sécurité chimique. Elle a rappelé que la coordination et la coopération au niveau sous-régional et régional avaient une importance stratégique pour obtenir des progrès équilibrés dans toutes les questions relatives à la sécurité chimique.

Le groupe régional a examiné tous les documents décisionnels sur les priorités d'action, les inventaires des émissions, le trafic illicite, les obstacles aux échanges d'informations, les échanges d'informations pour les prises de décision, l'harmonisation de la formation et du système de classification et d'étiquetage et a accepté tous les objectifs proposés dans tous les textes et les recommandations. Le groupe a également participé activement aux discussions sur la Déclaration de Bahía, le principal document politique de cette session du Forum.

La Région a également évalué et approuvé les documents sur l'organisation du travail, le mandat du Comité permanent du Forum, les lignes directrices pour les points focaux nationaux, ainsi que les rôles et responsabilités des vice-présidents dans les régions. Sur la base de ces documents, et en réitérant la nécessité du soutien de tous les pays pour permettre aux représentants de s'acquitter de leurs tâches d'une manière coordonnée et efficace, la région a pris la décision suivante :

Vice-président — Équateur

Comité permanent — Honduras (membre) El Salvador (suppléant)
Trinité-et-Tobago (membre) Argentine (suppléant)

ANNEXE 14

**Rapport des réunions des Groupes des États d'Europe
occidentale et autres**

Compte-rendu des décisions
Réunions du groupe régional Europe occidentale et autres groupes
15 - 18 octobre 2000

1.

Le groupe a tenu des réunions régionales à Forum III les 15, 16, 17 et 18 octobre 2000.

2.

Le Président de l'IFCS, M. Roy Hickman, a souligné que le rôle du Président consistait à représenter le Forum, et non une région en particulier. Il a donc été convenu que le Dr William Sanders (Etats-Unis), préside les réunions régionales du groupe Europe occidentale et autres groupes.

3.

Désignation des représentants du groupe régional aux groupes de travail de Forum III

Le groupe a décidé d'adopter la représentation suivante :

Comité d'élection :	France (Laurence Musset)
Prévention du trafic illicite :	Etats-Unis (Pep Fuller)
Déclaration de Bahía :	Australie (Pamela Harris)
	Allemagne (Wilfrid Malhmann)
	Etats-Unis (David Strother)
Priorités d'action :	Canada (Jean-Louis Wallace)
	Danemark (Lisbet Seedorff)

4.

Candidats au Bureau de l'IFCS et au Comité permanent du Forum (FSC)

Le Groupe a décidé de proposer les candidatures suivantes :

Président :	pas de candidat
Vice-président du groupe :	Suède
Membres du FSC :	Australie (suppléant : Suisse)
	Allemagne (suppléant : Royaume-Uni)
	Etats-Unis (suppléant : Canada)

5.

Rapporteur : le Canada (Steve Clarkson) a accepté cette fonction.

6.

Les membres du groupe régional Europe occidentale et autres groupes se sont félicités des propositions de la Thaïlande et de la Hongrie pour l'organisation de Forum IV en 2003. Il a été

décidé que la Belgique allait représenter le groupe régional dans le groupe informel établi par le Comité permanent du Forum pour trouver une résolution sur le pays qui accueillera Forum IV. Les membres ont estimé que le temps ne pressait pas au point de devoir prendre une décision obligatoirement avant la fin de Forum III.

7.

Le groupe régional a discuté des documents de travail de Forum III. Bien qu'il soit en général d'accord avec les thèmes abordés, il a proposé un certain nombre de révisions. Ces propositions ont été transmises aux rédacteurs des documents ou au groupe de travail concerné. Le groupe régional a consacré une grande partie de ses débats au document 09w, « Priorités d'action »

ANNEXE 15

**Bureau élu de l'IFCS et membres du Comité permanent
du Forum**

FORUM III

ÉLECTION DU BUREAU DE L'IFCS ET DES MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DU FORUM

BUREAU

PRÉSIDENT	Brésil
VICE-PRÉSIDENTS	Equateur Hongrie Japon Sénégal Suède

COMITÉ PERMANENT DU FORUM

RÉGION	MEMBRE	SUPLÉANT
Afrique	Madagascar Nigéria	Malawi Angola
Asie et Pacifique	Chine Iran République de Corée/ Papouasie-Nouvelle-Guinée ¹	<i>Annoncé ultérieurement</i> <i>Annoncé ultérieurement</i>
Europe centrale et orientale	Fédération de Russie Slovénie	République tchèque Slovaquie
Amérique latine et Caraïbes	Honduras Trinité-et-Tobago	El Salvador Argentine
Europe occidentale et autres groupes	Australie Allemagne Etats-Unis d'Amérique	Suisse Royaume-Uni Canada

¹ Mandat partagé avec changement de représentant à mi-parcours